

Rapport d'activités 2014

Le Bulletin n°47 Juillet 2015

Justice & Démocratie
RCN



Rapport d'activités 2014

www.rcn-ong.be

Réalisation

Mélissa LOGEAIS
bulletin@rcn-ong.be

Editeur responsable

Martien Schotsmans
martien.schotsmans@rcn-ong.be

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque,
veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

03	Editorial
05	RCN Justice & Démocratie en bref
06	République du Burundi
11	République démocratique du Congo
19	République du Rwanda
25	Europe
29	Consortium de sensibilisation aux Chambres Africaines Extraordinaires (CAE)
33	Publications
34	Rapport financier
36	Visuel du Bulletin
38	Partenaires & Bailleurs de fonds
39	Structure et équipes

Visuel 1^{ère} de couverture : « Au-delà des angoisses » de Auroch
Visuel 4^{ème} de couverture : « Deuil » de Auroch

Quelle est votre stratégie pour les dix années à venir ?

Telle est la question que la Direction Générale au Développement a soumise en 2014 à chaque ONG belge voulant bénéficier de fonds belges dans le futur. Certes, nous avons déjà un Plan Stratégique quinquennal en cours, mais l'exercice nous demandait de nous projeter dans le futur jusqu'à l'année 2026. Le temps ne jouait pas en notre faveur, puisqu'il ne nous restait qu'un peu plus d'une demi-année entre la publication de l'arrêté royal concernant la subvention des acteurs de la coopération non gouvernementale fin avril 2014 et le dépôt du Plan Stratégique fin décembre 2014. Nous avons entamé la réflexion, d'abord avec nos chefs de mission et experts des Chambres africaines extraordinaires, qui s'étaient réunis à Bruxelles, ensuite avec l'équipe au siège et finalement avec le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale de RCN Justice & Démocratie.

Tout en confirmant la vision et mission que RCN Justice & Démocratie a développé depuis les vingt ans de son existence, il a été décidé d'ouvrir la porte un peu plus vers les pays en voie de développement, même s'ils n'ont pas connu de crise majeure récemment. A l'instar du concept de Gouvernance pour le Développement et la Paix (« G4DP »), utilisé par l'OCDE-CAD¹, RCN J&D identifie le renforcement des principes et mécanismes de la justice comme vecteur essentiel pour le développement et la paix durable (« J4DP »). Le lien étroit entre le développement durable – dont le (r)établissement de la justice fait partie – et la prévention des conflits a été confirmé par plusieurs études et initiatives internationales². La Banque Mondiale a démontré que la combinaison entre des facteurs de risque (pauvreté, jeunesse sans emploi, discrimination et exclusion, violations des droits de l'Homme, héritage de traumatismes causés par des violences passées, corruption, accès inégal aux ressources etc.) et le manque de capacité et/ou de légitimité des institutions étatiques et non-étatiques pour y répondre (caractéristique de

beaucoup d'Etats fragiles), telle que la justice, sont à l'origine de nombreux conflits armés³. En effet, environ 70 % des Etats fragiles ont été affectés par un conflit depuis 1989⁴. En outre, RCN J&D veut contribuer à la prévention de conflits, non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays développés. A cette fin, RCN J&D développe des activités d'éducation à la citoyenneté mondiale et s'inscrit dans la lutte contre la discrimination et toute forme d'exclusion, mais aussi contre la manipulation politique de la diversité, identifiées comme causes des violences en Afrique par le Secrétaire Général des Nations Unies⁵, mais aussi de violences en Europe⁶.

Ainsi, en partant du principe que tout être humain a droit à la justice, la grande variété d'activités que RCN J&D développe depuis 20 ans dans le domaine de la justice est regroupée autour de deux objectifs généraux, qui sont la promotion et l'appui au (r)établissement de l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme en vue du développement durable (Justice de Proximité) et la promotion et l'appui à la résolution des conflits du passé en vue de la prévention de nouveaux conflits et de la consolidation d'une paix durable (Justice Transitionnelle).

En réalisant ces activités, RCN J & D restera fidèle aux principes d'intervention développés depuis un bon moment et affinés au cours des années : un accent fort sur le pluri-juridisme et sur l'articulation entre les mécanismes de justice officielle et non-officielle, une approche basée sur les droits en général et sur les standards internationaux des droits humains en particulier, le besoin de la contextualisation de toutes ses interventions et un accent de plus en plus fort sur la participation active des citoyens à la justice et sur le besoin de légitimité, de redevabilité et d'efficacité de la justice.

Afin de réaliser ces objectifs, les axes stratégiques « classiques » de RCN J&D, - renforcer aussi bien l'offre que la

¹ <http://www.oecd.org/dac/governance-peace/governance/#d.en.253928>

² Cf. entre autres : La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, 7 juin 2006, <http://www.genevadeclaration.org/the-geneva-declaration/what-is-the-declaration.htm>.

³ World Bank Development Report 2011, p 6-7.

⁴ International Dialogue on peacebuilding and State Building, *Un New Deal pour l'engagement dans les états fragiles*, <http://www.pbsdialogue.org/documentupload/49151953.pdf>.

⁵ Nations Unies, Rapport du Secrétaire Générale, *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international : les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, 27 juillet 2012, A/67/205.

⁶ Règlement (UE) N° 1381/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant un programme «Droits, égalité et citoyenneté» pour la période 2014-2020.

Editorial

demande de justice – sont élargis pour mettre plus en avant ce que nous faisons sur les terrains d'intervention : la mise en dialogue de l'offre et de la demande, le plaidoyer, l'analyse et le partage d'expertise et le soutien au développement des politiques de justice de qualité, six piliers qui se renforcent les uns les autres.

Evidemment, la grande inconnue dans tout cela est l'évolution des contextes dans lesquels on intervient. Il y a d'abord la situation très volatile, aussi bien dans nos pays d'intervention actuels (le Burundi étant l'exemple le plus marquant) que dans des pays que nous avons listés comme pays d'intervention potentiels (tel que la Tunisie, le Mali, la République Centrafricaine).

En outre, et c'est peut-être plus important encore, il y a l'impact de l'évolution de l'aide au développement à prendre en compte. Au-delà même de la réduction des budgets de développement, au-delà de la dichotomie entre le Nord et le Sud, entre pays développés et pays pauvres et au-delà de l'éducation au Nord sur les problématiques du Sud, il y a une reconnaissance de problèmes communs et de responsabilités partagées qui s'impose et de la nécessité d'un combat contre l'inégalité au sein des sociétés aussi bien au Nord qu'au Sud. Notre travail devrait davantage être ancré dans les mouvements de changement social sur base de relations sur pied d'égalité avec nos partenaires, de l'éducation à une citoyenneté mondiale. Faisons-nous partie des ces ONG internationales qui « s'accrochent à leur rôle d'intermédiaires financiers et d'exécutrices de projets dans le Sud, alors que leur plus-value en ce domaine n'est plus évidente » ?⁷

Parmi les différents scénarios qui se dessinent pour l'avenir des ONG internationales, quel sera le nôtre ? Allons-nous essayer de maintenir le statu quo et rester « cramponnés à la coopération au développement traditionnel » ? Deviendrons-nous des acteurs de changement social, avec un accent sur le plaidoyer, tel que les organisations plus militantes que RCN J&D ? Deviendrons-nous des sous-traitants efficaces des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds en tant que prestataires de services ? Voudrions-nous plutôt nous profiler comme un centre de savoir spécialisé en matière de justice, mettant en

avant la mise à disposition de notre expérience au profit de changements sociaux ? Ou allons-nous nous inscrire dans une approche multi-acteurs intégrée dans le cadre de partenariats public-privé ?⁸ A l'heure actuelle, RCN Justice & Démocratie joue plusieurs de ces rôles, sans pour autant s'en rendre compte ou avoir fait un choix délibéré en ce sens. Rendons-nous des prestations de service public en formant des officiers de la Police judiciaire en RDC, des magistrats des Tribunaux de Résidence au Burundi ou des Abunzi au Rwanda ? Sommes-nous des acteurs de changement social en travaillant sur les obstacles socioculturels à l'accès des femmes à la terre au Rwanda et en organisant des activités de sensibilisation sur les Chambres africaines extraordinaires ? Arrivons-nous à nous profiler suffisamment en externe comme centre de savoir spécialisé par exemple en matière de transmission de la mémoire sur les crimes internationaux contemporains ou en matière de droit foncier ? Ou restons-nous encore trop dans l'action et trop peu dans l'analyse, trop peu visibles sans doute, trop modestes peut-être ?

La réflexion et la remise en question s'imposent, bon gré mal gré, pour tendre vers plus de créativité et d'innovation. Non seulement pour connaître notre stratégie des dix prochaines années, mais également pour garantir notre rôle en tant qu'agents de l'avenir, agents de développement du 21^{ème} siècle et pour ainsi contribuer au développement et à la paix durables.

Cette réflexion sera inspirée aussi bien par les évolutions au niveau mondial que par notre propre expertise de terrain. En effet, nos équipes de terrain, très occupées par la gestion d'activités nombreuses dans des contextes parfois très difficiles et dans le souci constant du respect des normes qualitatives et éthiques de travail, disposent d'une richesse d'éléments cruciaux pour alimenter la réflexion sur le rôle de notre ONG, sans pour autant disposer du temps ou du recul nécessaires. Il en va de même pour l'équipe au siège. Il y a donc lieu de nous accorder et même de nous imposer ce temps et ce recul.

Martien Schotsmans

Directeur RCN Justice & Démocratie

⁷ *Quel avenir pour les ONG Belges dans la coopération internationale du 21^{ème} siècle ? Note de discussion. Un agenda pour le changement*, mars 2015, Rédigé par un groupe de travail au nom de la NGO-federatie et Acodev.

⁸ Idem.

RCN Justice & Démocratie en bref

Créée au lendemain du génocide commis au Rwanda, RCN J&D est une ONG belge qui mène des projets de reconstruction de l'Etat de droit dans différents pays en transition ou en développement depuis 1994. Pour servir la société et les personnes, la justice doit s'adapter aux réalités et aux besoins sociaux, économiques et culturels ; permettre le dialogue et le maintien du lien social ; être accessible à tous ; instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ; lutter contre l'impunité des crimes les plus graves et enfin respecter les principes de l'Etat de droit.

La mission de RCN J&D est de « Promouvoir et appuyer une Justice de Proximité et une Justice Transitionnelle, ainsi que des pratiques démocratiques dans des sociétés et des Etats en transition ou en développement, et sensibiliser le public européen à la prévention des conflits. » RCN J&D identifie le renforcement des principes et mécanismes de la justice comme vecteur essentiel pour le développement et la paix durables.

Ses actions de soutien à la reconstruction du système judiciaire s'adressent tant aux opérateurs institutionnels qu'à la société civile. A travers ses activités, RCN J&D contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables.

Vision et mission de RCN Justice & Démocratie

« Il ne peut y avoir de société sans justice »

Cette vision a été traduite en grands principes d'intervention :

- Une approche basée sur les droits (« Rights based approach ») en appuyant la création et la mise en œuvre de politiques de justice conformes aux standards internationaux, aux droits humains et aux accords de paix.
- La contextualisation, de sorte que les politiques de justice doivent prendre en compte le contexte social, économique et culturel du pays en question, ainsi que les besoins et aspirations des populations.
- Une participation active des citoyens dans la justice, comme ils ne sont plus seulement des sujets passifs à qui justice est rendue, mais deviennent des acteurs engagés qui critiquent et questionnent.
- La légitimité de la justice — aussi bien des acteurs, des normes que des décisions de la justice — pour que les actions de justice soient perçues comme désirables, adaptées et appropriées.
- La pluralité des mécanismes, d'acteurs et de valeurs de la justice (ou « pluri-juridisme ») est une réalité sur le terrain, que RCN J&D prend en compte. Les mécanismes alternatifs sont considérés comme un mode valable de règlement de conflits, à condition qu'ils soient conformes aux standards des droits humains.
- La redevabilité de toute instance ou acteur de la justice, aussi bien vis-à-vis des autorités judiciaires (en interne) que vis-à-vis du public (en externe) les oblige à rendre compte de l'exercice de leur responsabilité à toutes les parties prenantes.
- L'efficacité de la justice requiert que des décisions de qualité soient rendues, mais aussi qu'elles soient acceptées par les justiciables et mises en œuvre par les différents services étatiques.

Objectifs de RCN Justice & Démocratie

RCN Justice & Démocratie contribue à l'instauration d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue de :

- Promouvoir et appuyer le (r)établissement de l'Etat de droit et le respect des droits humains en vue du développement durable (Justice de Proximité).
- Promouvoir et appuyer la résolution des conflits du passé en vue de la prévention de nouveaux conflits et de la consolidation d'une paix durable (Justice Transitionnelle).

République du Burundi



INFORMATIONS GENERALES

Population : 10 162 532 (Banque mondiale/2013)

Superficie : 27 830 km²

Capitale : Bujumbura

PIB/hab. : 267.1 \$ (Banque mondiale/2013)

IDH : 0.389—180^e place (PNUD/2013)

CONTEXTE

Sur le plan politique

Espace ONG et média

Le deuxième semestre de 2014 a été marqué par la répression de journalistes et de membres de la société civile. A titre d'exemple, le leader de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), Pierre-Claver Mbonimpa, a été arrêté en mai, et Gabriel Rufyiri, le Président de l'Observatoire de Lutte Contre les Malversations Economiques (OLUCOME), en septembre. Cette répression a pris d'autres formes: manifestations interrompues, menaces, tentatives d'atteinte à l'intégrité physique, harcèlement judiciaire, etc. De plus, les journalistes et les membres de la société civile sont souvent accusés par le pouvoir d'être la source de troubles. Par exemple, début novembre, le Conseil National de la Communication (CNC) qui avait précédemment accusé la Radio Publique Africaine (RPA) d'avoir diffusé des informations non rigoureusement vérifiées portant atteinte à la stabilité de la monnaie, et des communiqués et chansons incitant la population à la révolte et la désobéissance civile, portait plainte contre la RPA et son journaliste Gilbert NIYONKURU.

Processus électoral

Dans le contexte préélectoral de 2015, des critiques régulières ont été émises par la société civile et les partis d'opposition, à l'encontre de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), chargée de l'organisation des élections, et du parti

au pouvoir et de ses affiliés : exclusion des leaders des partis non reconnus, manque de transparence dans la sélection des agents recenseurs et/ou surreprésentation de membres du parti CNDD-FDD, cas d'intimidation à l'égard des agents recenseurs ou des électeurs, distribution frauduleuse de documents d'identité, possibilité pour les électeurs de se faire inscrire plusieurs fois à différents endroits... Certains acteurs ont demandé la suspension du processus afin que la CENI corrige les imperfections constatées, tandis que d'autres ont exigé de la CENI qu'elle démissionne (ex : ADC Ikibiri) ou se sont retirés des instances de la CENI (ex: OLUCOME, MSD).

Malgré les irrégularités observées, la préparation des élections a suivi son cours. Les commissions électorales provinciales et communales indépendantes (CEPI et CECI) ont été mises en place, et, entre le 24/11 et le 12/12, plus de 3,6 millions de Burundais se sont inscrits sur les listes électorales. Par ailleurs, de son côté, la CENI s'est dite satisfaite et a affirmé que les irrégularités observées seraient corrigées au fur et à mesure, tandis que le ministre de l'intérieur, s'il reconnaît lui aussi l'existence de ces irrégularités, considère qu'elles ne sont pas de nature à fausser les données électorales et « met en garde » ceux qui veulent en faire une affaire politique, notamment les organisations de la société civile.

Vers la fin de l'année, deux coalitions ont annoncé leur candidature aux élections. Dix partis politiques réunis au sein de l'ADC Ikibiri participeront aux élections de 2015 avec un candidat unique, tandis que la Coalition pour le changement au Burundi

République du Burundi

rassemble notamment Agathon Rwasa (FNL non-reconnu), Charles Nditije (UPRONA non-reconnu), ainsi que le Sahwanya Frodebu Nyakuri de Jean Minani.

Espace politique, opposition, droits humains

Le paysage politique burundais, au cours du second semestre 2014, se caractérise par :

- La répression des partis d'opposition et de leurs membres. A travers notamment les poursuites judiciaires à l'encontre de leaders de partis d'opposition, le pouvoir en place tente d'empêcher les principaux leaders d'opposition de participer aux élections de 2015.
- Des intimidations de la population par des affiliés du parti au pouvoir. Certains forceraient des citoyens non-membres à payer une cotisation au parti, par exemple.
- Une opposition affaiblie. Malgré certaines résistances, les tensions se poursuivent au sein de certains partis d'opposition entre leur « branche légitime » et leur « branche légale », les « branches légales » étant reconnues par le gouvernement et/car placées sous le leadership d'individus proches du pouvoir.
- Des divisions internes au sein du parti du CNDD-FDD. Fin novembre, d'importants remaniements des têtes pensantes et agissantes du parti ont été opérés par le Chef de l'Etat. Etaient concernés notamment le chef de cabinet civil du président de la République et le chef du service national des renseignements.

Situation des pays voisins (RDC, Rwanda) et implication au Burundi

Au premier trimestre 2014, l'opposition, la société civile et la presse privée burundaises dénonçaient la présence des militaires burundais au Sud Kivu et l'entraînement de jeunes en uniformes militaires burundais sous couvert de cette présence de l'armée régulière. Une fuite à partir d'un rapport secret du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) aurait fait mention de ce même phénomène. En juillet, l'ONU semblait vouloir démentir ce rapport. Néanmoins, début octobre, la présence de l'armée burundaise à l'est de la RDC a été confirmée par la MONUSCO.

La fin de l'année 2014 a vu le « retour » au Burundi de ces

hommes, facilité, selon des témoins, par le Service National de Renseignements et la Ligue des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD. Certains de ces hommes ont semé la terreur et dévalisé des ménages, notamment à Mwaro et Bujumbura. Face à ce phénomène, la population et la société civile ont dénoncé l'inaction des pouvoirs publics. Les autorités centrales ont tenté de minimiser son importance et dénoncèrent la « rumeur » et ceux qui l'alimentait. Toutefois, à partir de novembre, certaines mesures et réactions, comme le déploiement par l'armée de militaires dans différentes localités du pays, reconnaissent de fait cette hausse de la violence et des risques de violence, qui semblait diminuer à partir de mi-novembre.

Communauté internationale

De très nombreuses voix se sont élevées parmi les acteurs de la communauté internationale au sujet du maintien en prison du défenseur des droits de l'Homme Pierre Claver Mbonimpa et d'autres violations des droits de humains au Burundi. Parmi ces acteurs, on a compté : le Ministère des affaires étrangères français, le Parlement européen, qui a invité la Commission européenne à envisager la suspension du Burundi de l'Accord de Cotonou sur les relations politico-économiques UE-Afrique, le Président américain Barack Obama, etc. Lors de sa 112^{ème} session, le Comité des Nations Unies pour les droits de l'homme a évoqué les nombreuses difficultés que rencontrent le pays. L'UE, par ailleurs, a décidé de décaisser son financement aux élections burundaises de façon progressive et avec des conditionnalités.

Sur le plan juridique

Justice

Le système judiciaire burundais continue à souffrir de nombreux maux, tels que la surpopulation carcérale, les emprisonnements illégaux, les cachots clandestins, etc. Par ailleurs, les désaccords et les tentatives de manipulation se succèdent entre le Ministère de la Justice et le barreau de Bujumbura ainsi qu'entre le Ministère de la Justice et le syndicat des magistrats SYMABU.

Le président burundais, Pierre Nkurunziza, a signé le 26 juin un décret qui accorde la grâce à certains prisonniers, à

République du Burundi

l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance. Etaient principalement concernés les détenus ayant été condamnés à une peine de cinq ans de prison ou moins, ce qui pourrait correspondre à environ 3000 prisonniers, soit 1/4 de la population carcérale, mais exclut les prisonniers politiques.

Droit foncier

Outre le lancement officiel des activités de bornage de frontière entre le Burundi et la Tanzanie en août, la mise en place en septembre-octobre de la Cour Spéciale de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) est l'évènement principal de 2014 dans le domaine du droit foncier. Cette Cour doit connaître en dernière instance les recours contre les décisions de la CNTB. La question de l'indépendance des membres de cette Cour spéciale et les accusations d'appropriations de terrain par la classe politique burundaise perdurent.

Justice Transitionnelle

Une avancée importante a été accomplie en matière de Justice Transitionnelle (JT). En décembre, le parlement burundais a élu les 11 commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR). La CVR compte 6 religieux et est composée de 6 Hutus, 4 Tutsis et 1 Twa. La moyenne d'âge du groupe est de 54 ans. Des critiques ont été émises par la société civile et les partis d'opposition. Entre autres, l'ONG Impunity Watch a constaté plusieurs anomalies dans le processus de sélection et de vote des commissaires. Elle se dit étonnée de voir la société civile, les étrangers et certaines formations politiques écartés alors que la population avait souhaité sa participation lors des consultations organisées. Du 8 au 15 décembre, le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la JT, Pablo de Greiff, était en visite au Burundi.

ACTIVITES

L'année 2013 avait été particulièrement difficile pour la mission Burundi, contrainte de fermer la mission dans le courant de l'été. Après 9 mois d'interruption, la mission a pu rouvrir ses portes au mois de mai 2014 pour mener deux projets s'étendant sur deux ans :

- « Pour une justice de proximité renforcée » (censé initialement démarrer en octobre 2013) financé par la Direc-

tion Générale pour le Développement du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique (DGD) ;

- « Pour l'amélioration de l'accès des femmes à la justice », financé par l'Union Européenne (Acteurs Non Etatiques-Autorités Locales).

Ces deux projets qui visent à améliorer l'accès à une justice de proximité plus efficace et plus transparente, se concentrent dans trois provinces : Mwaro, Muramvya et Bururi.

Après les quelques mois nécessaires à la réinstallation du bureau et au recrutement de la nouvelle équipe, les premières activités ont pu commencer en septembre, avec un retard de près de 5 mois par rapport à la date effective de démarrage des contrats.

Lancement des projets

Les projets portent d'une part sur le renforcement et la réforme de la justice de proximité et d'autre part sur le renforcement de l'accès à la justice des justiciables. Pour leurs mises en œuvre, RCN J&D collabore avec 3 organisations burundaises de la société civile :

- Dushirehamwe
- l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB)
- CAFOB.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs de la justice de proximité (volet 1), en particulier les Tribunaux de Résidence, force est de constater qu'au-delà des avancées enregistrées dans le cadre de la politique sectorielle du Ministère de la justice (2012-2015), la justice de proximité au Burundi souffre encore de nombreux maux, et dans son ensemble, l'appareil judiciaire burundais continue à faire face à une série de déficits matériels et en ressources humaines. Les activités organisées sont :

- Préparation de **travaux pratiques** au sein de 21 Tribunaux de Résidence : dans l'attente de la mise en place de cursus de formation pour les magistrats et le personnel des tribunaux de résidence, RCN J&D cible un accompagnement *in situ* des Tribunaux de Résidence, via des travaux pratiques qui répondent aux besoins quotidiens et spécifiques de chaque juridiction.
- La modélisation d'une **procédure non contentieuse** au

République du Burundi

sein des TR : afin d'accompagner les réflexions du Ministère de la Justice sur la réforme de la justice de proximité, et de limiter les phénomènes d'engorgement des Tribunaux de Résidence, le projet vise à étudier et valoriser les pratiques de conciliation existant au sein de ces juridictions.

- **Appui en matériel** des Tribunaux de Résidence : afin d'assurer la bonne marche du service, des outils de travail (machines à écrire, registres, papier carbone, rubans, far-des judiciaires) difficiles à se procurer dans les zones reculées seront distribués.
- Animation de **concertations communales** des acteurs de la justice de proximité : cette action vise à clarifier des notions de base du droit et à expliciter la répartition des compétences entre les différents acteurs de la justice de proximité actifs au niveau local.
- Organisation de **journées portes ouvertes** au sein des 21 Tribunaux de Résidence : en invitant les justiciables à investir physiquement la juridiction autour d'animations culturelles et artistiques proposées par la société civile locale, l'activité vise le renforcement de l'accueil et de l'information du justiciable sur le fonctionnement de la juridiction et plus généralement à restaurer le lien de confiance entre les justiciables et les institutions judiciaires.

Toutes ces activités se font en concertation avec notre partenaire institutionnel, le Ministère de la Justice, et en collaboration avec les partenaires techniques du secteur (CTB, CFPJ,...).

En ce qui concerne l'information des justiciables et de la société civile de leurs droits et leur participation à l'amélioration de la justice de proximité (volet 2), rappelons qu'au Burundi, la population ignore souvent ses droits et hésite à recourir aux mécanismes étatiques pour régler les litiges tant les procédures sont contraignantes. Si l'amélioration de l'efficacité du système de justice est indispensable, elle sera cependant inutile si parallèlement ne s'opère pas un travail de réhabilitation et de démystification du rôle et du fonctionnement des institutions de justice. Au-delà de cette appropriation, les justiciables doivent être encouragés à devenir eux aussi moteurs de changement, notamment à travers la société civile qui les représentent. Ainsi, les organisations de la société civile ont besoin d'être soutenues pour renforcer, en plus de leurs connaissances en droit, leur capacité à mener plus efficacement un plaidoyer auprès des autorités concernées. Les activités mises en place s'appuient sur cette double perspective de conscientisation de la population et de renforcement de la société civile.

Elles consistent en :

- Des **campagnes de sensibilisation** : à travers ces campagnes, RCN J&D entend soutenir et renforcer la participation des réseaux d'organisations féminines, afin qu'ils portent les doléances des femmes en matière d'accès à la justice au sein des cadres de concertation, et plaident leurs droits aux niveaux local et national. Cette activité bénéficie du cofinancement de l'Union européenne (ligne ANE-AL). Elle est mise en œuvre par les membres des deux organisations partenaires CAFOB et Dushirehamwe.
- Production de **spots et programmes radio** de vulgarisation du droit : la variété des formats produits permet tantôt de diffuser une information courte et ciblée (spots), tantôt d'ouvrir un débat de fond sur une actualité ou une question juridique plus complexe. La production et diffusion se fait à l'échelle nationale avec la radio Isanganiro, ainsi qu'avec la radio communautaire de notre partenaire Dushirehamwe.
- **Monitoring du fonctionnement de la justice de proximité** : à travers cette action il s'agit d'observer et de collecter des données quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement de la justice afin de produire des analyses techniques et thématiques. Cette activité est mise en œuvre avec AJCB



Animation de sensibilisation auprès des justiciables lors des portes ouvertes du Tribunal de Résidence de Bukeye.

République du Burundi

et vise parallèlement le renforcement technique et stratégique de notre partenaire en matière de plaidoyer.

- Mise en place de **bureaux d'orientation juridique** : le projet mise sur le renforcement de l'accès à la justice via l'installation de services d'orientation et de conseils juridiques, qui soient proches du justiciable dans les provinces ciblées. Ces services seront intégralement gérés par le partenaire AJCB.
- **Préparation et lancement de travaux pratiques (TP)** : Réalisation d'une étude et rédaction d'un diagnostic sur les dysfonctionnements des TR ; élaboration d'un guide d'animation de travaux pratiques (soumission au Ministère de la Justice) ; formation des 4 animateurs en droit de RCN J&D qui interviendront dans les TR; lancement des premiers TP.
- **Recherche sur la modélisation de procédures non contentieuses dans les Tribunaux de Résidence** : réalisation avec un consultant international d'une étude ayant établi l'omniprésence des pratiques conciliatrices dans les tribunaux de résidence ; atelier de discussion avec le Ministère de la Justice ; publication de l'étude et élaboration d'un guide visant à informer et mieux encadrer le travail des magistrats et du personnel judiciaire confrontés à ces situations. Ce guide, qui sera finalisé en 2015, sera ensuite exploité à titre pilote dans le cadre des TP (*cf supra*).
- **Préparation des concertations communales des acteurs de la justice de proximité** : Cette activité sera mise en œuvre en 2015, après les élections. En 2014, quatre salariés de l'AJCB ont cependant d'ores et déjà été formés à la méthodologie de l'action.
- **Appui matériel aux Tribunaux de Résidence** : réalisation d'une première série de distributions.
- **Production d'émissions et de spots radio de vulgarisation du droit** : tenue d'un atelier de conception de 15 spots et de 2 programmes longs avec les trois partenaires au projet et l'équipe de la radio communautaire de Dushirehamwe. Dans l'attente de la production de ces programmes, 4 anciennes émissions Ntunganiriza et 9 documentaires radio de la série « Histoires de justice » (produite en 2013 par RCN J&D) ont été rediffusés sur les radios communautaires des partenaires.
- **Campagnes de vulgarisation du droit par la société civile locale** : animation d'une formation en droit par AJCB à l'intention de 20 cadres de CAFOB et Dushirehamwe, afin de les préparer à l'animation des discussions communautaires sur l'accès des femmes à la justice, et favoriser leur capacité à orienter ou répondre aux questions juridiques des membres de la communauté. De plus, un atelier de conception d'outils de vulgarisation du droit avec les 3 organisations partenaires a abouti à la production de 3 boîtes à images, de notices pédagogiques avec des questions pour les jeux concours et d'outils de vulgarisation (dépliants et livrets) actuellement en cours de finalisation. Les campagnes seront mises en œuvre par les organisations CAFOB et Dushirehamwe en 2015.
- **Monitoring de la justice de proximité par la société civile locale** : en juillet, un atelier régional de capitalisation des outils et techniques de monitoring a réuni à Bujumbura les équipes de RCN J&D du Burundi, Rwanda et RDC et une personne du siège, ainsi que les 3 partenaires AJCB, CAFOB et Dushirehamwe. Suite à cet atelier, 20 outils de monitoring ont été développés et les membres des équipes de RCN J&D et AJCB ont été formés. Les premières collectes de données ont eu lieu en décembre 2014 et se poursuivent à rythme soutenu.
- **Mise en place de bureaux d'orientation et de conseils juridiques dans les 3 provinces cibles** : deux juristes d'antennes ont été recrutés, deux antennes AJCB ont été ouvertes à Bururi et à Muramvya, et 20 parajuristes ont été formés à Bururi. Un total de 169 sessions d'écoute et d'orientation ont eu lieu en 2014. Enfin, 24 descentes de suivi des juristes d'antennes provinciales ont été réalisées en appui aux centres d'écoute.
- **Préparation des journées portes ouvertes au sein des 21 Tribunaux de Résidence** : cette activité sera mise en place en 2015.

République Démocratique du Congo



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Population : 67 513 677 (Banque mondiale/2013)

Superficie : 2 345 409 km²

Capitale : Kinshasa

PIB/hab. : 484.2 \$ (Banque mondiale/2013)

IDH : 0.338—186^e place (PNUD/2013)

CONTEXTE

Sur le plan politique

L'année 2014 a été marquée par les débats sur la proposition d'amendement à la constitution permettant au Président de la République de briguer un 3^{ème} mandat. L'opposition politique et une partie de l'opinion étant formellement opposées à cette option, divers mouvements de contestation ont eu lieu dans le courant de l'année (marches de l'opposition, etc.) qui ont été réprimés, annonçant les tensions pré-électorales pour la prochaine échéance de 2016.

DDR

Suite à la reddition du M23 fin 2013, le gouvernement congolais a adopté une loi d'amnistie en février pour les faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques commis entre 2006 et 2013. L'amnistie ne s'applique pas aux crimes internationaux et atteintes aux droits humains graves. Le gouvernement congolais a finalisé en juin le plan de DDR III (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion)¹ destiné aux anciens combattants, mais les discussions se poursuivent quant à sa mise en œuvre (entre gouvernement, bailleurs de fonds, MONUSCO).

Situation à l'Est

A l'Est, des milliers de combattants issus d'une vingtaine de groupes armés se sont rendus suite à la reddition du M23, mais

cette tendance est en perte de vitesse en raison des mauvaises conditions de vie dans les sites de regroupement des démobilisés.

Après la défaite du M23, l'état-major des FDLR annonçait le dépôt des armes. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de Développement d'Afrique Australe (Southern Africa Development Community : SADC) ont accordé six mois à ce groupe armé pour désarmer avant le lancement d'opérations militaires conjointes par l'armée congolaise et la MONUSCO. Cependant, peu d'hommes se sont rendus et des attaques commises par ce groupe ont continué.

Parallèlement, le groupe ADF/NALU (groupe armé créé avec un soutien ougandais, présent dans les Kivus) a poursuivi ses exactions dans les provinces du Nord- et du Sud-Kivu, du Katanga et en Province Orientale. Les combats se sont intensifiés entre l'armée (FARDC) et les ADF/NALU dans le territoire de Béni. Plus de 175 civils auraient trouvé la mort dans des attaques entre octobre et décembre (Human Rights Watch). Ces tueries sont imputées aux ADF/NALU et auraient déclenché le déplacement d'environ 6000 civils. Les FARDC et la MONUSCO sont eux accusés par la population tantôt de complicité ou d'inaction face à ces événements.

D'autres groupes, tels que les Mai Mai Sheka, continuent de perpétrer de violentes attaques sur les civils.

¹ <http://afrique.kongotimes.info/rdc/politique/7094-neutralisation-groupes-armes-plan-global-ddr-adopte-rdc-gouvernement-pour-neutraliser-existence.html>

République Démocratique du Congo

Jugements et engagements relatifs aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité

Deux procès emblématiques ont eu lieu en 2014 : le procès « de Minova » (Sud-Kivu) au cours duquel la Cour militaire congolaise a jugé 39 soldats, dont cinq officiers haut gradés, accusés de crimes de guerre et d'autres délits, après les viols d'au moins 76 femmes et fillettes par des soldats dans la ville de Minova et ses environs en novembre 2012. Dans le verdict rendu le 5 mai, deux soldats seulement ont été condamnés pour viol à l'issue d'un procès dans lequel l'établissement des preuves s'est avéré difficile. Le 7 novembre, la Haute cour militaire de la RDC a condamné à 10 ans de prison le Général Jérôme Kakwavu pour crimes de guerre – viol, meurtre, et torture. Il devient le premier général congolais à avoir été jugé et condamné pour viol.

Au niveau de la Cour pénale internationale (CPI), Germain Katanga (ancien chef état-major de la FRPI, groupe armé présent en Ituri) a été condamné le 7 mars à 12 ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Ituri. La Cour a également confirmé 18 chefs d'accusation à l'encontre de Bosco Ntaganda, ancien chef de différents groupes armés soutenus par le Rwanda, pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans le nord-est de la RDC en 2002 et 2003.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a présenté le 2 mai devant l'Assemblée Nationale un avant-projet de loi visant l'instauration de chambres spécialisées mixtes pour entendre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en RDC depuis les années 1990. Les députés ont déclaré le texte non recevable en raison d'erreurs techniques, mais aucune autre version n'a encore été présentée.

Droits humains

A Kinshasa, l'« Opération Likofi » a été menée entre le 15 novembre 2013 et le 14 février 2014 par la Police Nationale Congolaise (PNC) dans le but de lutter contre la délinquance et le phénomène de gangs (appelé « kuluna »). Soutenue par l'opinion publique, cette opération a pourtant été vivement critiquée : la PNC se serait rendue coupable de l'exécution

sommaire et extrajudiciaire de 51 jeunes hommes et de la disparition forcée de 33 autres soupçonnés de faire partie de « kuluna ». Suite au rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) sur cette opération, publié le 15 octobre, le gouvernement congolais a expulsé le chef du BCNUDH.

De manière générale, la situation des droits humains ne connaît pas d'améliorations : selon le rapport 2014/2015 d'Amnesty International, la liberté d'expression reste fortement restreinte dans le pays, du fait de la répression dont les opposants politiques, les journalistes et les membres de la société civile font l'objet. Autre point de préoccupation récurrent en RDC, les conditions de détention. Avec 82% des personnes détenues qui sont en détention préventive (selon un rapport récent d'Avocats Sans Frontières), les prisons restent surpeuplées et insalubres. Des dizaines de détenus continuent de mourir de malnutrition ou faute de soins adaptés. De plus l'absence de séparation entre les personnes en attente de jugement et les prisonniers condamnés, ainsi qu'entre militaires et civils, renforce l'insécurité des détenus.

ACTIVITES

Appui au renforcement de la justice à l'Est de la RDC – « Uhaki Safi » (2012-2015)

Le programme d'appui à la réforme de la justice à l'Est de la RDC (ParjE), financé grâce à l'apport de l'Union européenne, la Belgique et la Suède, s'étend jusqu'à fin 2015 et couvre les provinces du Nord- et Sud-Kivu ainsi que le district de l'Ituri (Province Orientale). Le projet comporte 4 axes : la gouvernance judiciaire, la compétence des acteurs de justice, la proximité entre justice et justiciables – particulièrement en milieu rural –, et la sécurisation des droits des femmes. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec Avocats Sans Frontières et implique différents acteurs présents à l'Est de la RDC : autorités judiciaires, services des ministères concernés (Justice, Fonction publique, Police Nationale Congolaise), organisations de la société civile, et partenaires internationaux.

République Démocratique du Congo

Bilan des activités :

Des activités ont été menées afin de poser les bases d'une **meilleure gouvernance de la justice** à l'Est de la RDC (amélioration de la gestion administrative, financière et des ressources humaines du secteur judiciaire et de la coordination des interventions). Suite à une étude qui a mis en évidence les dysfonctionnements de l'administration judiciaire et des mécanismes de gestion des instances judiciaires et des services pénitentiaires, RCN J&D a appuyé en 2014 l'assermentation d'OPJ et réalisé une cartographie des interventions des partenaires dans la réforme du secteur de la justice à l'Est de la RDC.

Parallèlement, les équipes de RCN J&D appuient les écoles de formation judiciaire et de la police nationale congolaise, ainsi que les hiérarchies au niveau local ou national dans leurs efforts de **renforcement des compétences techniques des acteurs de la justice**. Le projet permet notamment d'appuyer :

- des réunions de groupes de travail sur le renforcement des capacités du personnel judiciaire ;
- des sessions de formations de base et de recyclage pour les OPJ, agents pénitentiaires, les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquet ;
- de nombreux ateliers et espaces d'échanges entre les différents acteurs de la chaîne judiciaire, qui ont favorisé la collaboration entre les services techniques (parquet/police, magistrats civils/magistrats militaires etc.) ;
- des missions de contrôle interne exercées par les autorités judiciaires supérieures sur les juridictions et offices inférieurs (TGI, PGI, TriPaix, parquets et sièges secondaires de TGI et PGI) afin de contrôler les taux de rendement en nombres de dossiers instruits et fixés, de détenus jugés, libérés, etc. ;
- le monitoring des lieux de détention (OSC) et l'inspection des prisons et cachots par les OMP (civils et militaires) ;
- la fourniture de documentation de référence et matériel de bureau, ainsi que le déplacement des juridictions et offices.

Le projet s'attache à une **plus grande proximité entre la justice et les justiciables, particulièrement en milieu rural**. Pour ce faire ont été réalisées des campagnes d'information

de la population sur la justice de proximité avec des journées portes ouvertes, des émissions radios, la distribution de dépliants sur le fonctionnement d'un tribunal de paix, les droits en général, etc. De plus, des chefs coutumiers et des magistrats ont participé à des ateliers sur l'articulation entre l'arbitrage coutumier et la justice afin de garantir une meilleure orientation du justiciable. Enfin, RCN J&D a soutenu des espaces de concertation (ateliers mixtes) entre autorités coutumières et judiciaires.

Enfin, l'ensemble des activités décrites ci-dessus visent également à **sécuriser les droits des femmes** tout au long de leurs vies et à rendre plus efficace le traitement judiciaire et policier des actes de discrimination basés sur le genre. RCN J&D appuie les réunions de groupes de travail effectivement en place et chargés de coordonner les programmes de lutte contre les VBG.

Monitoring des cachots par les parquets et les organisations de la société civile (OSC)

Ce type de monitoring permet la vérification de la légalité de la détention, une prérogative des OMP. Ces missions d'inspection prévues mensuellement, sont effectuées selon une approche pédagogique (non punitive) permettant à l'OMP de faire un rappel des règles d'arrestation et de mise en garde à vue aux OPJ fautifs. Il s'agit donc bien ici d'avoir un impact sur le comportement et les bonnes pratiques de la police judiciaire en rétablissant les liens de collaboration entre les catégories d'acteurs.

La présence de la société civile permet d'élargir le contrôle et de témoigner ainsi de la réalité de la détention en termes de respect des droits des personnes qui ne sont pas incluses dans les missions de contrôle effectuées par l'OMP. Ainsi, les institutions judiciaires et les autorités gouvernementales ont accès à des données réelles sur les conditions de détention imposées à leurs concitoyens.

République Démocratique du Congo

Quelques chiffres

- Appui à l'assermentation de 168 OPJ dont 34 femmes.
- Renforcement des acteurs du secteur judiciaire (magistrats, greffiers, secrétaires de parquet, agents pénitentiaires et OPJ).
- 24 réunions de groupes de travail.
- 19 formations de 700 acteurs judiciaires (100 femmes).
- 950 professionnels de la justice réunis au cours de 25 ateliers-mixtes portant sur les enquêtes et le contrôle des lieux de détention, les devoirs de l'OPJ en matière d'arrestation et de garde à vue, ou la protection de l'enfant.
- 20 missions de contrôle interne des chefs de juridictions et 42 missions de contrôle administratif et judiciaire des OPJ.
- 302 visites dans les lieux de détention (amigos civils et FARDC, et prisons).
- 225 personnes remises en liberté, 269 dossiers transférés aux juridictions compétentes.
- 1000 membres du personnel judiciaire contrôlés.
- 47 commissariats, 190 sous commissariats, 65 postes de police inspectés.
- 75 activités de sensibilisation (12 journées portes ouvertes réunissant 4590 participants dont 1500 femmes, 44 émissions radios, 6000 dépliants distribués).
- 90 participants aux formations des chefs coutumiers et des magistrats sur l'articulation entre l'arbitrage coutumier et la justice.
- 83 personnes formées ou sensibilisées aux violences sexuelles basées sur le genre.

Soutien à la structuration du mouvement paysan et plaidoyer foncier (2013-2015)

RCN J&D a démarré début 2013 un projet de soutien au mouvement paysan financé par l'Union européenne, sur la ligne ANE-AL (Acteurs non étatiques – autorités locales). Le projet s'étend sur les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et du Kasai Occidental, et œuvre également à un niveau national à Kinshasa. L'objectif est de renforcer les connaissances et capacités des organisations paysannes, et de les aider à mener leur travail de plaidoyer dans le cadre des réformes agricole et foncière. Plus spécifiquement, il s'agit de soutenir

le rôle actif des organisations paysannes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales de développement agricole et de sécurisation foncière des paysans sur leurs terres. Les activités viennent en soutien aux structures paysannes à travers un partenariat avec la Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement des Paysans (COPACO-PRP) et le Forum des Amis de la Terre (FAT).

Bilan des activités :

Afin d'améliorer les capacités de participation citoyenne et les connaissances en droit des organisations paysannes, plusieurs activités ont été mises en œuvre :

- Après la réalisation d'un répertoire des organisations paysannes dans 4 provinces cibles (Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo et Kasai Occidental), les organisations identifiées ont été reprises dans une base de données électronique avec laquelle se sont familiarisés des membres de la COPACO.
- Le projet a également permis le rapprochement des 3 principales organisations paysannes nationales (COPACO, CONAPAC, UNAGRICO). Celles-ci sont parvenues à des consensus sur des questions d'intérêt général pour les populations paysannes de RDC et sur les modalités de leur travail en commun. En outre, un travail collectif sur les techniques de plaidoyer a généré les apports nécessaires à l'élaboration d'une première ébauche d'un plan pluriannuel de plaidoyer des organisations paysannes.
- Les membres des organisations paysannes ont participé à des formations en techniques de participation citoyenne aux affaires publiques. Ont été abordées les notions de démocratie et de gouvernance, de droits et devoirs des citoyens, de participation citoyenne à l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des politiques publiques, de Plaidoyer et Lobbying.
- Les leaders paysans mais aussi les autorités politico-administratives (cadastre, affaires foncières) ont pu bénéficier de formations (directes ou restituées) en droit foncier sur l'acquisition et la sécurisation des terres (principes fondamentaux en droit foncier congolais, procédures locales d'acquisition des terres, questions d'intérêt local touchant au foncier, mécanismes de gestion des conflits

République Démocratique du Congo

fonciers). De plus, des dépliants de sensibilisation sur le droit foncier ont été produits et le lexique foncier a été actualisé afin de rendre le droit foncier plus intelligible pour la population.

Quelques chiffres

- Réalisation d'une base de données référençant quelques 2031 organisations paysannes dans 4 provinces cibles (Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo et Kasaï Occidental).
- Développement d'un plan pluriannuel de plaidoyer conjoint aux 3 principales organisations paysannes.
- 763 personnes formées en techniques de participation citoyenne aux affaires publiques.
- 674 personnes formées en droit foncier sur l'acquisition et la sécurisation des terres.
- 2 dépliants de sensibilisation sur le droit foncier élaborés et traduits dans les 3 langues principales des zones d'intervention du projet (lingala, tshiluba et kikongo).
- 56 participants aux ateliers de sensibilisation sur le rôle et le fonctionnement des cadres de concertation (CARG).
- 117 participants aux ateliers sur les grandes questions foncières.

D'autres activités spécifiques ont été menées en faveur d'une **participation réelle des organisations paysannes à la réforme agricole grâce à des actions de plaidoyer pour la réforme de la loi foncière** :

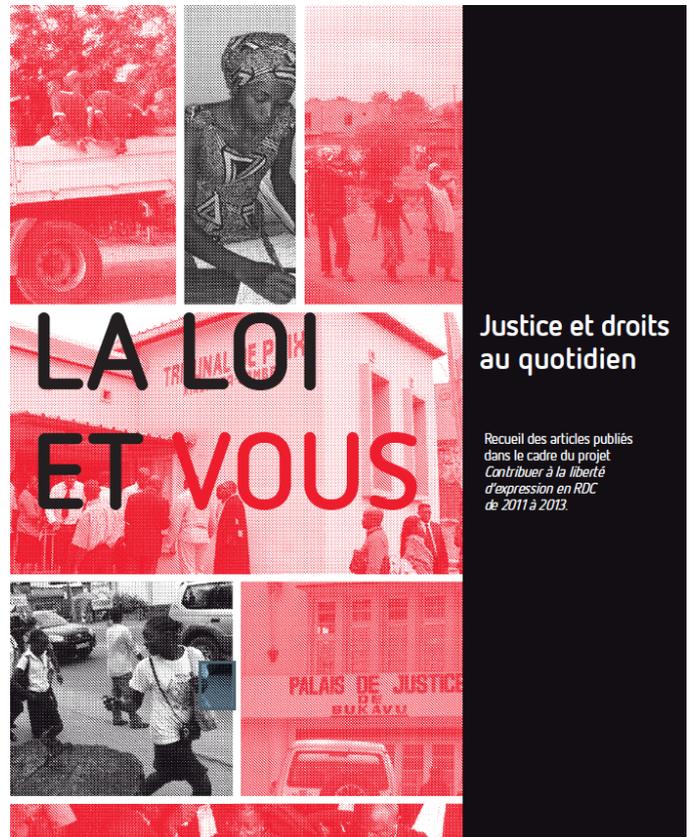
- Une enquête a été menée auprès des 3 organisations paysannes sur leurs actions et leurs politiques en matière de genre et de jeunesse. RCN J&D prépare ainsi une activité de promotion de la participation des femmes paysannes et des jeunes des milieux ruraux dans la concertation avec les autorités sur les réformes agricole et foncière.
- Le projet a facilité la concertation entre organisations paysannes et autorités locales sur les questions foncières importantes pour les paysans grâce à des ateliers de sensibilisation sur le rôle et le fonctionnement des cadres de concertation (appelés CARG : Conseil Agricole Rural de Gestion), et une campagne de sensibilisation (émissions radio participatives, les articles de presse, les forums

d'expression populaire, etc.) conjointement élaborée avec le partenaire COPACO.

Ces activités ont réuni des personnes issues majoritairement des organisations paysannes, des autorités politico-administratives locales, des autorités coutumières ainsi que des organisations de la société civile.

Appui à la liberté d'expression (2014-2015)

Financé par l'Ambassade des Pays-Bas en RDC, le programme 2014-2015 se déroule à Kinshasa et à Goma et vise à renforcer la promotion et la protection des droits des journalistes ainsi que leur capacité à suivre les affaires judiciaires et les enjeux de la réforme du secteur de la justice. Concrètement, l'objectif est de participer à la mise en place d'un cadre normatif à l'exercice libre de la profession journalistique, notamment dans le traitement des questions judiciaires et juridiques. RCN J&D met en œuvre ce projet en collaboration avec l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM) et Journaliste en Danger (JED).



République Démocratique du Congo

Bilan des activités :

Dépénalisation des délits de presse :

- Publication d'une brochure sur les points de plaidoyer pour la révision de la loi sur la presse de 1996.
- Une rencontre de plaidoyer (organisée par JED) et un atelier ont eu lieu pour la révision de la Loi N° 96-002 du 22 juin 1996.
- L'Assemblée Nationale a accueilli en décembre une première journée parlementaire sur la dépénalisation des délits de presse.

JED et UCOFEM ont réalisé des actions de plaidoyer sur les réformes juridiques nécessaires et urgentes dans le secteur des médias.

Deux ateliers-rencontres entre officiers de la police judiciaire, magistrats et journalistes ont eu lieu sur les thématiques de petite corruption, le secret de l'instruction et la présomption d'innocence.

Des activités ont été organisées afin de renforcer la qualité du travail journalistique à Kinshasa et à Goma :

- Des journalistes ont reçu une formation sur la déontologie de la profession et sur les mécanismes d'autoprotection ainsi que sur la chronique judiciaire.
- Un atelier de mise en réseau de journalistes et d'avocats a donné lieu à des échanges entre journalistes et avocats sur l'écriture d'articles évitant aux journalistes de tomber sous le coup des délits de presse, ainsi que sur des thématiques communes. Ces échanges devraient faciliter le recours des journalistes aux avocats en cas de besoin (interpellation ou besoin de conseils).

D'autres activités avaient pour but de promouvoir des productions journalistiques et de faciliter l'accès à l'information de l'opinion sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire (audiovisuel, radio, presse écrite et clubs d'écoute) ;

- Une plateforme interactive sous la forme d'un blog/forum (www.libexrdc.org) a été mise en place afin de faciliter le coaching des journalistes. Elle comporte des liens vers des

textes de lois utiles, des modules de formation, des présentations des partenaires et du projet, et un forum où les « tuteurs » peuvent synthétiser leurs conseils et leurs réponses aux questions des journalistes. La plateforme centralise également les productions finales.

- Des clubs d'écoute suivis de débats ont pris place dans différents quartiers de Goma. La mise en œuvre consistait en une première rencontre avec les clubs pour connaître leur position quant au thème, la production et la diffusion d'une émission sur la thématique, et une deuxième rencontre-débat avec le club d'écoute et l'intervenant. Les thèmes abordés étaient la justice populaire, l'insécurité, le mariage précoce, l'accès des femmes à la terre. Suite au dernier club, une femme, qui s'était vue confisquer ses biens par sa belle-famille suite au décès de son mari a pu, sur conseil de la consultante, faire une action en justice et récupérer une partie de ses biens.

Quelques chiffres

- 59 participants (dont 26 femmes) aux ateliers de renforcement du travail journalistique.
- 31 participants (dont 19 femmes) à la formation aux notions élémentaires du droit.
- 41 participants (dont 21 femmes) aux ateliers de mise en réseau de journalistes et d'avocats.
- 11 productions journalistiques (émissions radio et articles de presse écrite).

Pour une meilleure sécurité juridique en RDC (2014- 2016)

En avril 2014, RCN Justice & Démocratie a lancé un nouveau projet pour contribuer à une plus grande sécurité juridique des citoyens. Financé par la Direction Générale au Développement belge (DGD), les activités sont mises en œuvre dans la ville-province de Kinshasa et la province du Kasai-Occidental. Le projet vise d'une part à améliorer le traitement des personnes en garde à vue au niveau des commissariats de police, et d'autre part à améliorer la sécurité foncière, notamment en zone rurale, où la question foncière peut être source de très nombreux conflits, voire de violences. Il est notamment mis en œuvre en collaboration avec des partenaires de la société civile locale (COPACO, SOPROP et RJMP). Dans le

République Démocratique du Congo

cadre de ce projet, une antenne de RCN J&D a été ouverte à Kananga, au Kasai-occidental, portant à 5 le nombre de bureaux de l'ONG en RDC.

Bilan des activités :

En vue d'améliorer le traitement des personnes en garde à vue au niveau des commissariats de police, plusieurs activités ont été mise en œuvre :

- **Appui de la Direction Générale des Ecoles et Formations (DGEF) de la Police Nationale Congolaise (PNC) dans le cadre de la réforme de la Police.** En 2014, la DGEF, en charge de diriger la formation des policiers et de coordonner les interventions des partenaires techniques, affichait une réelle volonté d'harmonisation des formations et, de manière générale, de la mise en œuvre de la réforme de la police. Forte de plusieurs années d'expérience en RDC dans le renforcement de capacité des officiers de police judiciaire, RCN J&D apporte un appui institutionnel à ce processus. Les équipes de RCN J&D ont élaboré une note d'orientation pour un cadre de collaboration entre la DGEF et RCN J&D. À cet effet, trois principaux défis sont à relever dans le cadre du projet :
 - 1- L'opérationnalisation de la DGEF ;
 - 2- L'appui aux écoles de formation de la police au niveau des provinces en coordination avec la DGEF ;
 - 3- La sensibilisation et la mise en œuvre de la réforme de la police dans les zones d'intervention.

L'institution s'est montrée très réceptive quant à cette démarche qui a pris du temps, mais qui permettra à RCN J&D d'appuyer les formations d'OPJ au travers de la DGEF dans toutes ses zones d'intervention en RDC (Ituri, Sud et Nord Kivu, Kasai-Occidental et Kinshasa) en 2015. Ces démarches ont été facilitées grâce au protocole d'entente signé avec le Commissariat Général dans le cadre du Projet « Pour une meilleure sécurité juridique en RDC » (DGD) et est également mise à profit dans le cadre du « Programme d'Appui au Renforcement de la Justice à l'Est de la RDC – *Uhaki Safi* » (DUE – Ministère de la Justice).

Amélioration des mesures d'application dans l'exercice de la fonction d'OPJ et renforcement des contrôles internes :



- **Le modèle unique du registre de garde à vue.** En 2012 et 2013, RCN J&D avait travaillé avec la mission EUPOL (Mission européenne en RDC pour le soutien à la police) à la révision du modèle de registre de garde à vue avec la PNC. RCN J&D avait été très active dans cette démarche en y impliquant de nombreuses autorités policières et judiciaires. Au terme du processus, le Procureur Général de la République a signé une circulaire (N°015/D.008/PR/2013 du 14 juin relative aux arrestations, gardes à vue et modèles de registre de garde à vue) reconnaissant ce nouveau modèle de registre de garde à vue. Les partenaires techniques et financiers se sont répartis la production et la distribution du nouveau registre (la GiZ en a notamment produit 1000). RCN J&D les a ainsi distribués dans les commissariats de Kinshasa ainsi que dans ses autres zones d'intervention à l'Est de la RDC et au Kasai-Occidental, en concertation avec le Commissariat général de la police.
- **Appui aux missions de contrôle judiciaire des OPJ et inspection des amigros.** Les missions de contrôle sont constituées en deux parties, le contrôle judiciaire des OPJ d'une part et le contrôle des amigros par les Parquets d'autre part. La Circulaire n°01/008/IM/PGR/2014 du 20 mars 2014 relative au contrôle des activités des OPJ pose les principaux points faisant l'objet des contrôles (tenue effective des registres, régularité des personnes arrêtées et impliquées dans les affaires pénales, procès-verbaux établis et leur transmission régulière à l'OMP, amendes

République Démocratique du Congo

transactionnelles et examen des dossiers relatifs aux violences sexuelles) et précise clairement le processus à suivre pour les magistrats lorsqu'ils effectuent ces contrôles. La circulaire fait également explicitement référence au travail des partenaires du secteur de la justice et ayant contribué à la révision du modèle du registre de garde à vue. Les ateliers dits « mixtes » contribuent également à l'amélioration de la collaboration entre les deux autorités auxquelles sont soumis les OPJ, à savoir le parquet (contrôle judiciaire) et les commandants de commissariats (contrôle hiérarchique). Durant ces rencontres, diverses thématiques sont abordées et débattues, telles que la collaboration entre officiers du ministère public (OMP) et OPJ dans les enquêtes et le contrôle des lieux de détention ; la tenue des registres (dont le registre de garde à vue) et de rédaction des PV, etc. A l'issue de ces discussions, des engagements réciproques sont généralement pris sous forme de recommandations à mettre en œuvre en particulier par les OPJ. Lors des sessions suivantes, un retour est fait sur les engagements pris pour vérifier si les OPJ ont progressé dans le respect des recommandations antérieures.

Des activités ont également commencé afin d'améliorer la **sécurité foncière** :

- Préparation de la sensibilisation de la société civile et des acteurs judiciaires sur les pratiques alternatives de résolution des conflits fonciers (un dépliant a été produit et traduit en 3 langues).
- Activités d'éducation de la population en zone rurale sur le droit foncier, et en particulier l'acquisition des terres, et le rôle des cadres de concertations ; (un dépliant « sécurisation foncière » a été produit et traduit en 3 langues).
- Formation aux techniques de participation citoyenne à Kinshasa et à Kananga pour des leaders d'opinion et les autorités locales.



© Archives RCN J&D

La remise en liberté de 32 personnes retenues irrégulièrement en garde à vue à Goma (avril 2014)

Un soutien technique et matériel aux OSC partenaires SOPROP et RJMP dans l'organisation d'un monitoring des amigos : En décembre, une formation en gestion de cycle de projet a été dispensée et un atelier préparatoire sur le monitoring des cachots a été organisé.

République du Rwanda



INFORMATIONS GENERALES

Population : 10 537 222 (2012
Census)

Superficie : 26 338 km² (CIA Fact
book)

Capitale : Kigali

PIB/hab. : \$ 1 700 USD (CIA Fact-
book. 2014 Est)

IDH : 0.506—151^e place
(PNUD/2013)

CONTEXTE

Sur le plan politique

Le 20^{ème} anniversaire de la commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi et des massacres des Hutus modérés au Rwanda, qui a débuté le 7 avril 1994, a été une occasion pour le monde de réfléchir sur ce qui est indéniablement l'un des crimes les plus horribles, et sur les échecs honteux de la communauté internationale. La mémoire des victimes par le peuple rwandais et la communauté internationale a été honorée au cours d'une période de deuil en avril 2014, et pendant toute l'année.

Le documentaire « *Rwanda: The Untold Story* » a suscité des critiques vis à vis de la BBC à la fois au Rwanda et au niveau international par des experts reconnus de l'histoire du Rwanda. Le documentaire banni au Rwanda, mais encore diffusé à l'extérieur a conduit à la suspension de la diffusion des programmes en kinyarwanda de la BBC World Service et aux accusations de « négation du génocide » contre les producteurs de ce film, un crime grave au Rwanda.

Maina Kiai, le rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'association et de réunion, a visité le Rwanda en janvier 2014 et l'a félicité pour sa coopération et pour être le premier Etat africain à l'avoir invité. Il a rapporté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU sa « préoccupation à propos de l'opposition qui prévaut à un débat vigoureux et à la libre expression des opinions, l'hostilité du gouvernement envers les initiatives pacifiques de ses détracteurs et

l'existence d'un cadre juridique qui permet de réduire au silence les voix dissonantes ».

Il y avait des signes encourageants que le gouvernement était prêt à jouer son rôle pour combattre la corruption et l'impunité. En décembre 2014 deux policiers rwandais ont plaidé coupable pour l'assassinat d'un militant anti-corruption, Gustave Makone, de Transparency International. Makone avait été retrouvé attaché à un arbre le 18 juillet 2013 à Rubavu avec une corde autour de son cou, ceci après avoir mené une enquête sur la corruption de la police.

En août 2014 un juge Sud Africain, qui présidait le procès des quatre hommes qui ont tenté d'assassiner l'ex-diplomate Kayumba Nyamwasa, a décrit cet acte de 2010 comme étant fondé sur « une motivation politique ». Un autre Rwandais en exil en Afrique du Sud, l'ex-chef de renseignement extérieur Patrick Karegeya, a été tué dans une chambre d'hôtel le 1^{er} janvier 2014.

L'apparition de plusieurs dizaines de corps, dont certains enveloppés dans des plastiques dans le lac Rweru, situé à la frontière du Rwanda et du Burundi, a suscité des accusations de disparitions et d'assassinats politiques.

Il est encore difficile de savoir s'il y aura une tentative de changer la constitution rwandaise qui pourrait permettre au président Kagame de faire un troisième mandat lors des élections de 2017, ou de connaître la position des électeurs vis-à-vis d'une telle éventualité.

Les négociations pour la reddition des Forces Démocratiques de Libération du

République du Rwanda

Rwanda (FDLR), mis en place il y a 20 ans par des personnes hutues accusées de génocide et d'importantes violations des droits humains à l'Est de la RDC, ont abouti à un succès limité avec des milliers de combattants qui se sont rendus en 2014. Cependant, la majorité de la milice est restée ou faisait face à des opérations de combat de la FARDC¹ et la MONUSCO², malgré que le délai pour se rendre ait été prolongé de mai 2014 au 2 janvier 2015.

Sur le plan juridique

L'évolution économique et sociale du Rwanda fait appel à l'adaptation et à l'amélioration de son droit positif et de son arsenal juridique. L'année 2014 a compté différentes initiatives et différentes réalisations dans ce domaine.

Premièrement, différentes lois sont en cours de modification pour répondre aux besoins de la société rwandaise. Nous pouvons citer notamment : le code civil des personnes et de la famille de 1988, la Loi N° 22/99 du 12/11/199 complétant le livre premier du code civil et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions, la Loi n° 35/2014 du 28/11/2014 modifiant et complétant la Loi n° 44/2013 du 16/06/2013 portant création de la Commission Rwandaise de Réforme du Droit (RLRC) et déterminant sa mission, son organisation et son fonctionnement ainsi que la loi organique N° 02/2010/OL du 09/06/2010 portant organisation, ressort, compétence et fonctionnement du comité de conciliateurs, pour ne citer que celles-là.

Même s'il s'avère qu'il y a bien eu de gros progrès dans le domaine de la justice, une instabilité juridique manifeste demeure cependant. Le Rwanda a besoin d'une législation efficace et prévoyante pour éviter des réformes et révisions répétitives à court terme. La Commission Rwandaise de Réforme du Droit devra jouer un grand rôle dans ce sens.

Deuxièmement, l'accès à la justice est devenu une priorité pour le Rwanda. Alors que la Constitution et d'autres lois garantissent l'égalité de tous devant la loi, la pauvreté, l'accès limité aux avocats et le manque de connaissances sur les aspects juridiques et procédures, limitent encore l'accès complet à la justice. L'aide juridique par le biais de l'information juridique et de l'éducation, du conseil, de l'assistance, de la médiation et de représentation assure que les services gratuits ou subventionnés sont offerts aux personnes indigentes³.

Pour atteindre cet objectif d'accès à la justice, différentes réalisations ont eu lieu en 2014 :

- Le renforcement et la promotion de la Justice de proximité : dix ans après la mise en place des *Abunzi* (conciliateurs), cet anniversaire a été célébré avec le soutien financier de RCN J&D et la Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) en présence du président de la république qui a souligné l'importance des *Abunzi* ;
- La Politique Nationale d'Aide Juridique a été instaurée en septembre 2014 ;
- Une restructuration au niveau du MINIJUST a eu lieu en renforçant l'appui des *Abunzi* au niveau local. Désormais un Agent MAJ⁴ est chargé de la coordination des *Abunzi*, coordination qui se situait avant au niveau provincial.

Terminons par le domaine judiciaire, où l'année 2014 a été également l'année de l'ouverture de plusieurs procès concernant des personnes accusées de génocide ayant fait l'objet de mesures d'extradition ou de transfert pour être jugées au Rwanda.

¹ Forces Armées de la République Démocratique du Congo

² Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du RC Congo

³ National Legal Aid Policy September 2014

⁴ Maison d'Accès à la Justice

⁵ Au Nord: Musanze, Gakenke, Rulindo; au Sud: Muhanga, Nyanza, Nyamagabe, Nyaruguru; à l'Est: Gatsibo, Kirehe, Bugesera, Rwamagana; à l'Ouest: Rusizi, Nyamasheke, Rubavu ; et à Kigali: Gasabo.

République du Rwanda

ACTIVITES

L'année 2014 a été intense pour la mission Rwanda, qui a poursuivi la mise en œuvre des projets entamés en 2013 qui couvrent 15 des 30 districts du pays³. D'une part, le projet financé par le Fonds pour l'Égalité des Sexes d'ONU-femmes, initié en 2010, visant le renforcement de l'accès des femmes à la terre a pris fin en décembre. D'autre part, le projet soutenu par l'Ambassade du Royaume de Suède s'est poursuivi. Ce dernier a pour objectif de renforcer la capacité des comités de conciliation et, en soutien au projet précédent, d'améliorer l'accès des femmes à la terre.

RCN J&D travaille en partenariat avec les institutions gouvernementales et locales pour garantir une meilleure coordination des activités d'intervention. Nos partenaires institutionnels sont le Ministère de la Justice, le Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, le Conseil National des Femmes (CNF), et les autorités locales (district, secteur, cellule). Pour mettre en œuvre ses activités et participer au renforcement des capacités de ses partenaires, RCN J&D collabore étroitement avec la société civile nationale. Les partenaires de la société civile sont Arama, l'association Nzambazamariya Veneranda, Avega, Haguruka, Imbaraga, Réseau des Femmes œuvrant pour le développement rural, et RRP +.

Poursuite du projet « Amélioration de la gestion des terres par le renforcement de la prévention et de la résolution des conflits fonciers » (2011-2015) .

Financé par le Royaume de Suède, ce programme a deux objectifs :

- Le renforcement des capacités des comités Abunzi dans la résolution des conflits fonciers (dans 190 secteurs et 934 cellules).
- Le renforcement de l'accès des femmes à la terre et de leurs capacités à exercer et à protéger leurs droits fonciers dans 60 villages cibles. Dans ce cadre, la Suède intervient en cofinancement des activités du projet « Beyond raising awareness: Shifting the social power balance to enable women to access land in Rwanda » financé par ONU-Femmes (cf.i.).

Bilan des activités de 2014 :

Formations des comités *Abunzi* :

- 3 formations des formateurs d'*Abunzi* ont été dispensées : elles ont réuni les 14 consultants-formateurs de RCN J&D, ainsi que les 15 agents MAJ (Maisons d'Accès à la Justice) des districts ciblés et 4 membres du Secrétariat aux *Abunzi* du Ministère de la Justice. La 1^{ère} session, organisée en février, s'est concentrée sur le fonctionnement des comités *Abunzi*, la résolution de conflits et la gestion des conflits fonciers. Les 2^{ème} et 3^{ème} sessions, en mars et septembre, ont consisté en des séances d'approfondissement à l'utilisation des outils (jeu de rôle, analyses de groupe, discussions sur base de dessins, cas d'étude, etc.)
- Des sessions de formation de 4 jours ont été dispensées à 996 comités *Abunzi* au niveau des secteurs et des cellules.
- L'équipe de RCN J&D a supervisé 43 de ces sessions pour en assurer le suivi.

Les comités *Abunzi*

La Constitution rwandaise de 2003 institue dans son article 159 les comités de conciliateurs (ou *Abunzi*), destinés à fournir un cadre de conciliation obligatoire préalable à la saisine des juridictions de premier degré pour les affaires définies par la loi. Les comités *Abunzi* sont présents dans chaque cellule et secteur du pays et sont composés de 12 membres non-juristes élus (réputés pour leur intégrité). Leur rôle est d'intervenir comme médiateurs dans des conflits d'une certaine valeur, tant civils que pénaux, avant que ces conflits ne puissent être portés devant les tribunaux « classiques ».

Tables rondes avec les comités *Abunzi* et les secrétaires exécutifs au niveau des secteurs, ainsi qu'avec les agents des MAJ et des juges. Ces tables rondes de 2 jours se sont déroulées dans les districts de Bugesera et Rwamagana, avec pour objectif d'améliorer la communication et la collaboration en-

République du Rwanda

tre les différentes institutions impliquées dans le système *Abunzi*.

Distribution d'équipement et kits de formation à 1124 comités *Abunzi*. Chacun de ces comités a reçu une malle contenant des fournitures de bureau (fournitures administratives, registres, convocations, notifications et procès-verbaux), des écharpes *Abunzi* et du matériel didactique (lois).



Remise des certificats de formation après les activités de renforcement des capacités des comités *Abunzi* menées par RCN J&D

Monitoring des comités *Abunzi* :

- Deux formations de recyclage des 49 moniteurs issus de la société civile (Imbaraga et Arama) et du Ministère de la Justice (rôle des moniteurs, fonctionnement des comités *Abunzi*, monitoring et techniques d'interviews, reporting, coaching des *Abunzi*, et exercice de simulation d'une session *Abunzi*) ont eu lieu. Ces formations ont aussi été l'occasion de partager les expériences et les leçons apprises.
- Activités de monitoring : 157 activités ont été menées ; 21 missions de supervision par l'équipe RCN J&D ; 50 sessions de coaching des *Abunzi* après des séances d'observation. Au cours des activités, 89 interviews de parties en conflit ont été réalisées.
- Organisation de deux tables rondes internes visant à interpréter les résultats du monitoring et améliorer les capacités de monitoring des partenaires de la société civile (Imbaraga et Arama). Celles-ci ont permis de préparer une

table ronde externe qui a réuni en plus du Ministère de la Justice, des agents de MAJ, et le bailleur, validant les recommandations formulées.

Rédaction d'une étude sur le fonctionnement des comités *Abunzi* : cette publication, à paraître en 2015, est le résultat des analyses issues du monitoring effectué en 2013 et 2014, ainsi que d'une recherche documentaire poussée visant à comprendre, partant d'une perspective historique, le rôle et le sens de la conciliation dans le Rwanda actuel. Cette publication viendra compléter les 2 études publiées en 2009 et 2011 sur la résolution des conflits et le fonctionnement du système *Abunzi*.

Qu'est-ce que le « monitoring » ?

Le monitoring des *Abunzi* est une activité de collecte d'une série de données observables telles que les attitudes et les comportements (la façon dont les *Abunzi* accueillent les parties en conflit au début d'une session, et le respect qu'ils montrent aux parties, aux témoins, et au public), les espaces (la façon dont les *Abunzi* placent les parties en conflit), les temporalités (longueur du traitement du cas), le niveau de compétences (techniques de conciliation, de recherches des faits, etc.) et le niveau de connaissance (légal, procédural, etc.). Il s'agit donc de l'observation attentive et du rapportage de faits et de pratiques à l'aide de procédures et d'outils standardisés.

Poursuite et clôture du projet « Beyond raising awareness: Shifting the social power balance to enable women to access land in Rwanda » (2010-2014).

Financé par ONU-femmes, le projet a démarré en décembre 2010. Le cofinancement du Royaume de Suède à partir de fin 2012 a permis d'en accroître la qualité de mise en œuvre. Il s'est clôturé avec succès le 31 décembre 2014. Le moment est donc venu de faire le bilan de l'ensemble de ce projet dont l'objectif visait le renforcement dans 60 villages de l'accès des femmes à la terre et de leur capacité à exercer et à protéger leurs droits fonciers.

République du Rwanda

Chiffres clés

- 996 comités *Abunzi* formés : 3202 personnes au niveau des cellules et 633 au niveau des secteurs (50% de femmes).
- Formation des autorités locales : 814 personnes au niveau des cellules et 154 au niveau des secteurs (dont près de 28% de femmes).
- 168 sessions de formations organisées.
- 71 participants aux tables rondes de Bugesera et Rwamagana (dont 28% de femmes).
- 1124 malles d'équipement distribuées aux comités *Abunzi*.
- 157 activités de monitoring des comités *Abunzi*.
- 89 interviews de parties en conflit.

Bilan des activités :

Formation et appui à l'encadrement des parajuristes de l'organisation partenaire Haguruka, qui met en œuvre des services d'aide légale auprès des femmes et communautés des 60 villages ciblés. La formation des parajuristes a été assurée conjointement avec les juristes de Haguruka (binômes RCN J&D-Haguruka).

Formation de 195 vulgarisateurs/facilitateurs (120 issus des organisations partenaires, 60 chefs de villages et 15 agents de MAJ) en charge de transmettre des messages-clés sur les droits fonciers des femmes lors des discussions communautaires et des dialogues villageois (cf *infra*).

Atteinte de l'objectif des **120 discussions communautaires** et des **180 dialogues villageois** dans 60 villages du pays. Ces activités ont directement été mises en œuvre par les 120 relais communautaires (deux par village) de nos organisations partenaires (Avega Agahozo et RRP+). Les VAF (Vulgarisateurs-Animateurs-Facilitateurs) ont été suivis par nos équipes qui effectuaient des visites lors des activités.

- Les dialogues villageois (3 par village) avaient pour objectif d'engager un dialogue sur les obstacles socioculturels limitant l'accès des femmes à la terre. Afin d'induire des changements durables, ces dialogues ouverts questionnaient le rôle attribué aux femmes dans la société, dans les com-

munautés rurales et à l'intérieur des familles, ainsi que sur les pratiques liées au mariage et à la succession (leurs origines et leurs justifications).

Ils ont été organisés en sessions spécifiques pour les hommes (pour inciter une ouverture des hommes sur la question), pour les femmes (afin de leur faire prendre conscience des barrières socioculturelles qui les empêchent de jouir de leurs droits et de les ouvrir aux solutions possibles), et mixtes (qui avaient été préparées sur base des dialogues sexo-spécifiques).

- Les discussions communautaires (2 par village) visaient à informer les communautés sur les droits fonciers des femmes et à vulgariser les textes de loi s'y rapportant (sensibilisation). En 2014 se sont tenues les 24 dernières discussions communautaires. Les participants étaient des femmes et des hommes identifiés par les VAF et ayant participé aux dialogues villageois organisés la veille. De nombreux supports de vulgarisation étaient à disposition (195 boîtes à images, 2055 calendriers sur les droits, etc.).

Atteinte de l'objectif des **15 débats de districts** prévus (6 en 2014) afin de discuter des conclusions résultant des dialogues villageois avec les autorités locales. Ces tables rondes ont réuni en moyenne une quarantaine de personnes (vulgarisateurs/facilitateurs, *Abunzi*, agents de MAJ, juges, autorités locales, membres du Conseil National des Femmes, journalistes et ONG locales).

Préparation et lancement officiel de la CRAFT (Coalition Rwandaise pour l'Accès des Femmes à la Terre) qui réunit l'ensemble des partenaires de la société civile impliqués dans



Session de dialogue villageois sur l'accès des femmes à la terre dans le village Bikire du District Nyanza

République du Rwanda

l'accès des Femmes à la terre et leur servira de plateforme de plaidoyer. La coordination de la CRAFT a été confiée à l'organisation Réseau des Femmes œuvrant pour le développement rural tandis que RCN J&D a été élu pour assurer la coordination adjointe. Les documents constitutifs de la coalition et les axes de plaidoyer ont été élaborés.

les autorités de prises de décisions étaient conviées (vidéo disponible sur le site de RCN J&D).

La population rurale des 60 villages qui a été la source de l'identification des obstacles à l'accès des femmes à la terre a été informée des conclusions de ce forum.



© William Hirtle

A MukaBayiza Donatha, lors d'une discussion communautaire sur les droits fonciers des femmes.
www.jwilliamhirtle.org

Bilan chiffré du projet

- 195 vulgarisateurs/facilitateurs formés au cours des 15 sessions de formation.
- 5825 participants aux 120 discussions communautaires.
- 5849 participants aux 180 dialogues villageois.
- 541 participants aux 15 tables rondes de districts.
- 123 participants au Forum National.
- 201 parajuristes formés.
- 429 enquêteurs locaux issus des organisations formés sur le monitoring et le plaidoyer pour les droits fonciers des femmes.

Poursuite du monitoring de l'accès des femmes à la terre : formation de 429 enquêteurs locaux des organisations partenaires sur le monitoring et le plaidoyer. S'en sont suivies plusieurs séries d'enquêtes sur l'accès des femmes à la terre. Les analyses qui en découlent servent de base au plaidoyer mené dans le cadre de la CRAFT et ont été présentées en mai 2014 lors du Forum National sur l'accès des femmes à la terre.

Après une longue période de préparation, **organisation en mai 2014 d'un Forum National** de 2 jours sur les barrières socioculturelles qui entravent l'accès des femmes à la terre et restitution des conclusions au niveau local (au sein des 15 districts et 60 villages). La première source de données était les dialogues villageois, ainsi que des enquêtes de terrain, des témoignages de participants aux dialogues et des opinions de différentes personnalités (juges, autorités locales etc.). Lors du forum, le sujet a pu être discuté avec des académiques et des experts du genre et de la question foncière.

De plus, une vidéo sur la situation de l'accès des femmes à la terre a été produite et diffusée au cours du Forum, auquel

Programme



Le travail de RCN Justice & Démocratie s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté tel que voulu par le décret belge de 1997 qui définit les missions prioritaires de l'enseignement¹ et qui reconnaît l'éducation à la citoyenneté comme composante nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'enseignement.

Suite au décret de 2007², le travail de mémoire est intégré aux activités d'éducation à la citoyenneté et la cellule *Démocratie ou barbarie* (qui intervient au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles) est alors chargée de sensibiliser les professeurs et les élèves à l'éducation citoyenne par la promotion du travail de mémoire(s) et d'histoire. S'inscrivant dans une relation dynamique entre le passé et le présent, la cellule *Démocratie ou barbarie* entend éveiller une conscience citoyenne par un « *balancement entre aujourd'hui et hier, entre ici et ailleurs, une conscience historique, point de départ indispensable d'une action lucide sur le présent*³ ». Une démarche qui est renforcée par le décret de 2009⁴ dont l'objectif est de valoriser « *la transmission de la mémoire de certains événements notamment politiques et sociaux tragiques de l'histoire [...] principalement auprès des jeunes générations* » afin de favoriser « *la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques*⁵ ».

C'est dans cette interaction entre aujourd'hui et hier, entre ici et ailleurs que RCN Justice & Démocratie s'inscrit en s'engageant dans la transmission de la mémoire des crimes internationaux contemporains. Par ailleurs, comme RCN J&D est engagé dans la transmission de crimes contemporains qui pour la plupart se commettent dans des pays du Sud et s'inscrivent dans un contexte de mondialisation, le programme d'éducation à la citoyenneté que nous proposons se place à la jonction de l'éducation à la mémoire et de l'éducation au développement.

En effet, au-delà du travail de mémoire, il nous semble essentiel de nous inscrire dans une démarche plus large d'éducation au développement permettant d'appréhender les relations d'interdépendances, d'adopter des comportements qui tiennent compte des équilibres mondiaux et de promouvoir une solidarité à l'échelle mondiale pour réduire les inégalités mais aussi pour prévenir de nouvelles violences au Sud comme au Nord. La problématique des djihadistes belges qui a vu un nombre croissant de jeunes rejoindre la Syrie, l'Afghanistan ou le Sahel révèle avec acuité les interconnexions qui unissent les conflits et les combattants au-delà des frontières géographiques. Par ailleurs, ce phénomène s'inscrit dans un contexte plus large de paupérisation et de crises économiques en Europe, contexte marqué par un regain de courants politiques et idéologiques intolérants et violents.

Dans ce contexte, RCN Justice & Démocratie souhaite promouvoir des espaces de dialogue et de réflexion permettant de décoder le monde présent et de réinterroger les principes fondateurs de notre héritage démocratique au regard du contexte du XXI^{ème} siècle. Pour mener ce travail, RCN J&D a choisi de convoquer des témoins des crimes internationaux contemporains dont les récits rappellent l'importance des valeurs qui fondent nos démocraties, valeurs qui ont parfois tendance à être galvaudées par les sociétés démocratiques elles-mêmes.

¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juillet 1997.

² Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française, 12 janvier 2007.

³ *Éducation et Citoyennetés*, Cellule *Démocratie ou barbarie* de la Fédération Wallonie-Bruxelles, disponible sur <http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/index.php?id=7809>.

⁴ Décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, 13 mars 2009.

⁵ Idem, art. 1^{er}.

Europe

HISTORIQUE

Depuis 2001, dans le prolongement des actions menées par RCN J&D dans des pays en transition, l'organisation a engagé des projets en Belgique.

L'histoire de l'engagement de RCN J&D en Belgique est intimement liée à l'événement historique et judiciaire qu'a représenté le procès dit des « quatre de Butare » en 2001 à Bruxelles. En tant qu'organisation belge et organisation œuvrant dans le secteur de la justice au Rwanda, RCN J&D a en effet estimé qu'il était essentiel de préserver la mémoire de ce procès. En effet, ce procès a concrétisé l'avènement au niveau mondial d'une justice sans frontières par l'application de la loi de compétence universelle. C'est dans cette perspective que l'organisation a enregistré l'entièreté des débats et assuré la retranscription intégrale par écrit, processus essentiel pour se prémunir de la dénaturation de son contenu à des fins partisans. Dans un deuxième temps, pour permettre un accès grand public à ces informations, RCN a créé en 2002 un site internet (<http://assisesrwanda2001.org/>). Ce site restitue les débats qui ont eu lieu durant le procès mais aussi les interroge à travers la retranscription d'entretiens menés avec des personnalités ayant assisté au procès.

Dans la continuité de cette initiative de préservation de la mémoire des crimes internationaux contemporains, RCN J&D a décidé d'enrichir son travail en accompagnant les citoyens belges dans un processus de réflexion et d'introspection sur les questions fondamentales que les crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide posent. Pour ce faire, RCN J&D assure depuis 2006 un travail de collecte de témoignages de personnes qui ont vécu des crimes de génocide, de guerre ou crimes contre l'humanité et depuis 2009, la diffusion et la mise en discussion de ces récits notamment auprès du public scolaire.

Grâce à son expertise grandissante de transmission de la mémoire de ces crimes, nourrie par l'expérience acquise pendant près de deux décennies dans des pays en transition démocratique (Rwanda, Burundi, RDC, Sud-Soudan, etc.) et grâce aussi à des collaborations avec d'autres structures œuvrant en ce sens, RCN J&D a consolidé en 2014 son positionnement dans le secteur de l'éducation à la citoyenneté et dans la transmission de la mémoire en Belgique.

PROGRAMME

L'objectif du programme conduit en Belgique est de sensibiliser le public belge et européen à la prévention des conflits de droit international par des récits radiophoniques. Le projet est financé par l'Union Européenne (financement de janvier 2013 à juin 2015), la DGD (financement d'avril 2014 à avril 2016) et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Label Mémoire.

ACTIVITES

Le projet s'articule autour de deux résultats : la production de nouveaux outils et leur diffusion sur les ondes radiophoniques et la mise en œuvre d'un projet d'éducation au développement, en créant des espaces de sensibilisation à la prévention des crimes de droit international à partir de ces récits.

La création et la diffusion d'outils de sensibilisation radiophonique

En 2014, RCN J&D a finalisé **le montage et le mixage de 7 émissions radiophoniques**. Ces 7 émissions rassemblent des récits d'auteurs de crimes internationaux dont 3 Rwandais, 3 Burundais et 1 Congolais. Le choix de ces 7 entretiens a été guidé par la volonté d'illustrer la diversité des profils de criminels et des niveaux de participations aux crimes (enfant-soldat, facilitateur, exécutant ou planificateur). Jugés ou non-jugés, incarcérés ou en liberté, ces personnes sont en posture d'aveu et nous invitent à écouter leur histoire et leur participation aux crimes à travers une parole sensible et profonde/digne. Il ne s'agit ni de dédouaner ces personnes, ni de les déresponsabiliser ou de les juger, mais d'inviter à une réflexion sur l'acte injuste criminel. Cette parole est également essentielle pour nous permettre de mieux comprendre les processus et les influences qui peuvent pousser un citoyen à participer à de telles violences et de nous en distancier, au sein d'une société qui doit elle-même pouvoir se représenter le pire afin qu'il ne se reproduise plus. Ce travail de mémoire, envisagé comme une narration à plusieurs voix, reflète l'ampleur du combat à mener pour (re-) vivre ensemble et construire un monde plus juste.

En 2014, la série 1 a été diffusée intégralement ou en partie sur 3 radios en Belgique : Radio Centraal (radio associative à Anvers), Radio Mbote (radio de la diaspora à Bruxelles) et Radio Campus (radio de l'Université Libre de Bruxelles). En accompagnement de la diffusion des émissions, des entretiens ont été réalisés avec l'équipe du projet.



Enregistrement d'un récit pour la sensibilisation radiophonique

La conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives

Depuis 2009 et sur base des témoignages radiophoniques, RCN Justice & Démocratie accompagne les citoyens belges et européens dans un processus de dialogue et de réflexion sur les questions fondamentales posées par les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et les génocides. En 2014, **32 animations ont été réalisées auxquelles 1148 personnes** (élèves, étudiants, professeurs, acteurs de l'éducation au développement) ont participé.

En complément des activités menées avec le public scolaire, des animations ont été réalisées en 2014 auprès de jeunes membres d'organisations de la société civile ou encore lors d'événements culturels. Des animations ont été réalisées avec Solidarité, ITECO et le Service Civil International. Ces trois structures ont des **programmes d'accompagnement de jeunes dans des projets citoyens** en Belgique ou à l'étranger et leur action est un moyen de nous enrichir mutuellement en combinant une approche de sensibilisation et de conscientisation avec une approche visant davantage l'engagement et la mobilisation citoyenne.

En collaboration avec la Croix-Rouge, le CNAPD et la Commission Justice et Paix, **3 formations de 2 jours** sont prévues sur l'année scolaire 2014-2015 dont une première formation qui a été réalisée en novembre 2014. Cette formation propose une analyse des conflits armés internationaux et s'intitule « *Indifférence et sentiment d'impuissance face aux conflits armés : sensibiliser les élèves aux principes démocratiques et aux droits humains pour éveiller la conscience solidaire et citoyenne* ». Réalisée dans le cadre de l'offre de formation de l'Institut de Formation en Cours de Carrière (institution publique de formation des enseignants francophones), cette formation s'inscrit dans un effort d'institutionnalisation de notre offre, permettant ainsi d'accroître notre visibilité et notre crédibilité dans le secteur de l'éducation à la citoyenneté en Belgique.

L'année 2014 a aussi été marquée par **l'élargissement de nos activités au public néerlandophone**. En septembre 2014, une chargée pédagogique néerlandophone a été recrutée. Elle a notamment accompagné la traduction des outils pédagogiques en néerlandais ainsi que la promotion de notre offre auprès des réseaux flamands (acteurs de la paix, du développement, de la mémoire et de l'éducation). Des animations sont d'ores et déjà planifiées pour le début de l'année 2015.

Dans le cadre de la 20^{ème} commémoration du génocide des Tutsis et des massacres des Hutus modérés au Rwanda, RCN J&D a établi des collaborations avec différents acteurs en Belgique et en Europe :

- Le 26 mars 2014, RCN J&D a organisé en collaboration avec le GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité) et LINC (Institut de Criminologie de l'Université de Leuven), **un colloque intitulé « Le citoyen face au génocide : avons-nous des moyens de prévention ? Le cas du génocide des Tutsis et des Hutus modérés au Rwanda »**. Le colloque a accueilli une soixantaine de participants dont des représentants de la société civile, avocats, journalistes, des étudiants mais aussi des citoyens sans affiliation particulière. Le colloque s'est articulé autour de cinq témoignages de citoyens : deux activistes des droits humains, l'un rwandais vivant en Belgique en 1994, l'autre belge ayant fait partie de plusieurs missions d'enquête au Rwanda entre 1990 et 1993. Ensuite,

Europe

un coopérant d'ONG et une journaliste qui ont dû être évacués du Rwanda en 1994, et finalement une femme belge dont la sœur a été tuée à Kigali, avec son mari rwandais et leurs enfants. Ayant été au Rwanda avant les événements, les différents interlocuteurs sont revenus sur les nombreux signes précurseurs du génocide. Des signes qui auraient permis d'éviter, de prévenir l'innommable ? Telle était la question au centre du débat. Dans la suite de ce colloque, un bulletin spécial a été publié en complément de cet événement.

co Sassoli (professeur de droit), Pierre Hazan (journaliste et chercheur sur les questions de justice transitionnelle et de mémoire) et Damien Scalia (professeur de droit).

Perspectives

S'appuyant sur les leçons apprises et des perspectives de collaboration nées au cours du projet, RCN Justice & Démocratie projette :

- **De développer des outils adaptés pour permettre l'exploitation de la série 2 :** la série radiophonique 2 réunit les paroles d'auteurs de crimes en aveu. Ces récits offrent la rare opportunité de pouvoir appréhender les mécanismes de la violence de masse à travers la perspective des auteurs. Toutefois, cette manière bien que fondamentale dans la compréhension des crimes est aussi extrêmement complexe à exploiter au niveau pédagogique. L'équipe de RCN J&D va donc s'entourer de spécialistes académiques comme des pédagogues pour concevoir des supports adaptés à nos publics cibles.
- **D'améliorer la visibilité et l'accessibilité de notre offre pédagogique :** l'éducation à la mémoire des crimes contemporains est un sujet encore peu exploré par les organisations présentes en Belgique. En effet, la plupart des acteurs travaillent exclusivement sur la première et la seconde guerre mondiale. Il nous semble donc important de renforcer la visibilité de notre offre pédagogique auprès du public scolaire comme associatif. Dans ce sens, nous prévoyons de réaliser des supports audio-visuels en 2015.
- **De renforcer les complémentarités et les collaborations au niveau belge et européen :** l'année 2014 s'est clôturée par la réalisation d'un atelier sur l'éducation à la mémoire des crimes internationaux. Cet atelier qui a réuni une vingtaine d'acteurs néerlandophones et francophones belges actifs dans le secteur de l'éducation à la mémoire et à la paix, est une première étape dans une démarche visant à améliorer nos pratiques. En 2015, RCN J&D prévoit d'ouvrir cet espace à des organisations actives dans d'autres pays européens avec l'ambition de pouvoir contribuer à la mise en dialogue de la diversité des mémoires et à la conduite d'actions conjointes de plaidoyer.



© Archives RCN J&D

Rencontre entre des étudiants et Thong Hoeung ONG, un écrivain cambodgien qui a survécu aux camps de rééducation politique

- Une **fiche pédagogique** a été réalisée avec la Kazerne Dossin. **Disponible en ligne en français et en néerlandais**, cette fiche s'adresse aux enseignements du secondaire et permet de les accompagner dans la réalisation d'une séance pédagogique sur le génocide au Rwanda.
- **Quatre conférences-débats** ont été organisées, trois en collaboration avec des universités européennes (*Centre of Governance and Human Rights* de l'Université de Cambridge et *Geneva Centre for Education and Research in Humanitarian Action* de l'University of Geneva and the Graduate Institute, *Tilburg Law School International* de l'Université de Tilburg) et une dans le cadre du Festival des Libertés à Bruxelles. Pour ces événements, des chercheurs ont été associés au débat : Andrew Swindells (journaliste et chercheur qui a travaillé sur le TPIR), Mar-

Sensibilisation sur les CAE

L'ouverture du procès Hissein Habré est annoncée pour 2015.

Les Chambres africaines extraordinaires (CAE) sont un tribunal spécial créé par un accord entre l'Union africaine et l'État du Sénégal pour juger le ou les principaux responsables des crimes commis au Tchad durant le régime de l'ancien président Hissein Habré (1982-1990). Les CAE constituent le premier tribunal interafricain, fait par des Africains pour des Africains. A ce titre, elles sont souvent perçues par les publics comme un exemple possible de développement d'une justice internationale fonctionnelle à l'échelle du continent africain.



CONTEXTE

Les objectifs de la sensibilisation sur les Chambres africaines extraordinaires (CAE) sont de permettre une meilleure compréhension des CAE et leur rapprochement des victimes et populations concernées et l'établissement d'un dialogue constructif et interactif sur le rôle des CAE dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux en Afrique et au niveau mondial, dans le cadre de la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance. C'est ainsi que les CAE, elles-mêmes financées par un Fond spécial, soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, ont décidé de lancer un avis de marché pour les activités de sensibilisation.

Le consortium de sensibilisation sur les CAE est composé de trois organisations : RCN Justice & Démocratie (Belgique), Primum Africa Consulting (Sénégal) et Magi Communications (Tchad). Ce consortium de sensibilisation est pour RCN J&D un nouveau mode de fonctionnement, avec deux partenaires qui prennent en charge la réalisation de la plus grande partie des activités au Tchad et au Sénégal, soutenus par deux experts techniques recrutés par RCN J&D. RCN J&D effectue le backstopping administratif et financier du consortium et sert de relais pour l'organisation des activités en Europe et pour les activités au niveau international. Le cabinet sénégalais est le chef de file du consortium.

Les groupes cibles du programme sont, par ordre de priorité : les victimes, la société civile, les médias, les « leaders d'opinion » et le grand public. Priorité a été donnée durant la première année aux activités situées au Tchad et au Sénégal, avec notamment l'organisation d'ateliers destinés aux journalistes, aux organisations de la société civile (OSC) et aux victimes, des émissions de radio et des débats publics. L'objectif

spécifique était d'encourager les publics cibles, dont les victimes, à participer au processus.

Dès le départ, les principes de neutralité et d'équité dans la représentation des points de vue des différentes parties au procès ont été mis en avant par le consortium. Il a toutefois été plus difficile de représenter de façon équitable le point de vue de la défense d'Hissein Habré, celle-ci ne reconnaissant pas la légitimité des CAE et ne souhaitant pas de ce fait participer aux activités de la sensibilisation. Le consortium continue cependant d'inviter la défense à ces activités et s'efforce par tous les moyens de présenter correctement son point de vue. Il souligne notamment le fait que le droit au silence est un droit important de la défense.

Un an après le démarrage de la campagne internationale de sensibilisation sur les CAE, un premier bilan a été fait avec divers acteurs et groupes cibles de l'action. Les principaux relais d'action avaient été établis dans la plupart des régions du Tchad, avec des coalitions d'OSC et des partenariats avec des radios communautaires locales. En novembre 2014, un atelier de suivi avec les CAE a permis de réaliser un bilan complet de l'année d'action et de dresser des perspectives pour la conduite de la sensibilisation jusqu'à la fin du processus judiciaire. La faible connaissance des CAE sur le continent africain, même auprès des acteurs de la justice et des droits de l'homme restait un défi majeur pour le consortium fin 2014.

Aucune entrave concernant l'action de l'équipe de sensibilisation n'est à relever sur le terrain au Tchad ou au Sénégal. Les difficultés constatées concernent surtout l'environnement de la procédure judiciaire en cours. Parmi ces difficultés figurent l'inquiétude grandissante de la part des victimes qui ont du mal à se faire délivrer au Tchad, les attestations

Sensibilisation sur les CAE

administratives et judiciaires permettant de soutenir, le moment venu, leur qualité de parties civiles devant les CAE. De même, l'incertitude quant à la diffusion effective des images du procès continue à préoccuper les populations intéressées, notamment au Tchad.

L'établissement d'un dialogue constructif et interactif sur le rôle des CAE dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux en Afrique et au niveau mondial, dans le cadre de la promotion de l'État de droit et la bonne gouvernance est un objectif spécifique du programme de sensibilisation. Ce dernier sera réalisé courant 2015, notamment par des rencontres et des échanges en Afrique et en Europe.

atteint grâce à l'organisation de deux ateliers, l'un préliminaire au démarrage de l'activité en janvier 2014 et l'autre de suivi qui s'est tenu en novembre 2014.



En collaboration avec West African Research un débat a été organisé à Dakar : « Chambres africaines extraordinaires pourquoi au Sénégal et quels apports éventuels pour l'Afrique et le Sénégal ? »

Les populations sénégalaises et tchadiennes, dont les groupes cibles, sont sensibilisés et informés.

Ce résultat 2 du programme de sensibilisation a été réalisé par un ensemble d'activités. En particulier des émissions et des spots radio ont été réalisés au Tchad. A la fin de l'année 2014, douze émissions en français, arabe et sara – les trois langues principales utilisées dans le pays – avaient été diffusées sur dix radios communautaires, ainsi qu'une première série de quatre spots dans ces trois mêmes langues. Des productions matérielles de vulgarisation étaient réalisées ou en cours de réalisation : un dépliant grand public, une bande dessinée, une affiche.

Un site internet en trois langues – français, anglais et arabe – a été mis en ligne mi-2014, conçu comme une plateforme interactive avec une newsroom, des forums de discussion et associé à des comptes Twitter et Facebook sur les réseaux sociaux (www.forumchambresafricaines.org). Des artistes locaux ont également été mobilisés lors d'ateliers organisés dans les deux pays. Que ce soit au Tchad ou au Sénégal, ils ont participé à la réalisation de spots radio, à la création d'un logo et à la réalisation de la bande dessinée. Enfin, pour informer les populations sénégalaises et tchadiennes, l'équipe de



Partenariats avec les radios locales du Tchad comme La Voix du Paysan de Doba

ACTIVITES

La sensibilisation est réalisée en complémentarité avec la communication des CAE

Le premier résultat des activités menées par le consortium de sensibilisation sur les CAE consistait à « élaborer un plan d'information et de sensibilisation » en concertation avec les différentes sections du tribunal et en coordination plus particulièrement avec sa cellule de communication. La sensibilisation est comprise dans ce programme comme une composante complémentaire de la communication officielle des CAE. Ce premier résultat qui comprend des échanges et des interactions permanentes entre la sensibilisation et le tribunal a été

Sensibilisation sur les CAE

sensibilisation a participé à des émissions de radio et de télévision et organisé des débats publics souvent très suivis dans les deux pays (7 au Tchad et 4 au Sénégal à la fin 2014).

Les victimes de crimes et leurs familles sont informées et sensibilisées.

Trois grandes séries d'activités ont été réalisées au titre du résultat 3 : des ateliers de formation des OSC, des ateliers de suivi des OSC et des journées de dialogue avec des victimes. Au total sur les 7 ateliers initiaux prévus au Tchad, 5 avaient été organisés fin 2014 à N'Djamena, Mongo, Moundou, Sahr, Abéché pour couvrir un total de douze régions administratives. Cinq coalitions locales avaient été créées par les OSC participantes à l'issue de ces ateliers, qui ont toutes exprimé leur envie et leur détermination de participer à la sensibilisation sur les CAE. Ce réseau de coalition est un élément important pour le programme de sensibilisation, car il permet de relayer les informations au cœur des régions et permet un effet démultiplicateur des activités menées par le consortium dans le pays. Le consortium a réalisé un livret à destination des OSC pour soutenir ces activités.

Un financement complémentaire est toutefois recherché par les coalitions d'OSC pour permettre à leurs activités de prendre une dimension plus active. Les associations invitées à participer sont dans chaque endroit des associations de jeunes, de femmes, de défense des droits de l'homme et de victimes. Après ces ateliers, ces dernières mobilisent des victimes directes et indirectes des crimes commis durant le régime d'Hissein Habré pour les convier à une journée d'échange. Les membres du consortium présentent le travail des chambres, décrivent quels sont les moyens d'y participer et



Une journée de dialogue avec les victimes à N'Djamena

de suivre le procès, et répondent aux questions concernant la procédure aux CAE.

Les journalistes sénégalais et tchadiens sont appuyés

Le résultat 4 du programme de sensibilisation cible les journalistes du Tchad et du Sénégal, dont les capacités sont renforcées pour couvrir les Chambres africaines extraordinaires. Un atelier principal et un atelier de suivi ont été réalisés dans chaque pays, avec la participation de vingt journalistes, afin de les informer sur le fonctionnement des CAE, de leur donner des outils méthodologiques et pratiques leur permettant de mieux couvrir un procès international à caractère historique, et de les mettre en réseau. Une revue de presse leur est adressée par email et les journalistes sont invités à échanger au sein d'une newsroom créée sur le site de la sensibilisation.



Un atelier avec les journalistes sénégalais à Dakar

Leurs contacts avec les membres des CAE ou avec toute autre source d'information utile sont également facilités par le consortium et un suivi de leurs productions réalisé. Les principes de neutralité s'appliquent tout particulièrement à cette activité de sensibilisation, les journalistes étant fortement invités à rendre compte de façon exacte et correcte des points de toutes les parties au procès. Fin 2014, dans chacun des deux pays, vingt journalistes avaient participé à ces ateliers de renforcement des capacités.

Communiquer sur les enjeux au niveau de la justice pénale internationale.

Le dernier résultat vise à faire en sorte que la « contribution des CAE à la justice pénale internationale [soit]

Sensibilisation sur les CAE

connue et débattue en Afrique et dans le monde ». La publication en décembre 2014 d'un premier numéro spécial sur les CAE du Bulletin de RCN Justice & Démocratie s'inscrit dans cette direction. Il est distribué lors des conférences et des rencontres, notamment dans les sphères universitaires, au Tchad, au Sénégal en Afrique et en Europe. Une deuxième édition consacrée aux CAE du Bulletin de RCN J&D sera publiée après le début du procès. Courant 2015, une série de conférences et d'échanges sont organisés pour réaliser cette activité dans une sélection de pays d'Afrique et en Europe.

Premier bilan des activités :

Une évaluation externe du programme réalisée à mi-parcours a permis de mesurer, début 2015, les taux de réalisation suivant des activités : 100 % pour le résultat 1, 59 % pour le résultat 2, 45 % pour le résultat 3, 67 % pour le résultat 4, 30 % pour le résultat 5. Pour l'ensemble du programme, nous atteignons un taux d'exécution de 75 % des activités planifiées. 71 % des journalistes, 87,5 % des membres des OSC et 100 % des artistes interrogés affirment avoir amélioré leur connaissance du rôle, des activités et des enjeux des CAE. Le niveau de compréhension parmi les victimes et les étudiants semblait plus faible.

De façon plus subjective, avant l'ouverture du procès de Hissein Habré – annoncée pour 2015 – les CAE restaient peu connues à l'échelle continentale et internationale quand bien même il s'agit d'un mécanisme créé par un accord entre l'Union africaine et l'un de ses États membres, le Sénégal. Au Tchad, si les populations doutaient et continuent probablement de douter pour partie de la possibilité d'un procès de l'ancien président à Dakar, les informations données et les échanges initiés ont permis de réduire la distance géographique et de redonner espoir. Le début d'un grand procès d'anciens tortionnaires devant la justice tchadienne, en parallèle, a par ailleurs peut-être contribué à donner le sentiment que la peur pouvait « changer de camp ». Au Sénégal, si les perceptions étaient plutôt négatives au démarrage des CAE, perçues par beaucoup comme peu équitables à l'égard d'Hissein Habré, les populations semblent aujourd'hui comprendre la nécessaire redevabilité des dirigeants devant la loi, tout en restant probablement très sensibles aux faux pas éventuels des CAE.

Dans ce contexte, la sensibilisation devrait continuer pendant et même au-delà du procès annoncé. Ceci lui permettra de travailler jusqu'à la fin du mandat des CAE, de montrer et d'expliquer aux publics cibles un procès qui est prévu pour durer jusqu'à l'automne 2015, un éventuel appel et une possible décision en matière de réparation, très attendue des populations au Tchad.

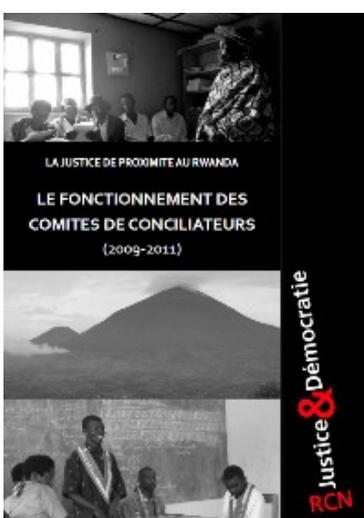
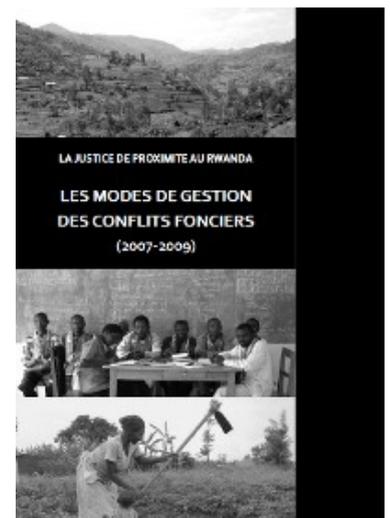


- **Publication de la BD « La marche des vérités » au Burundi (janvier 2014)**

Inspirée de faits réels, la bande-dessinée suit le cheminement d'Elie, un jeune adolescent burundais, orphelin de guerre, qui part sur les traces de son passé. A l'entrée de l'âge adulte, il est envahi de questionnements sur ses origines et son identité, et quitte Bujumbura pour aller à la rencontre de son histoire, incarnée par des personnages clés. Chacune des 7 séquences de sa « marche des vérités » illustre une problématique symbolisant les enjeux de la justice transitionnelle au Burundi. Destinée à la jeunesse burundaise, cette BD a pour but de vulgariser des contenus difficiles à aborder pour les jeunes générations directement concernées par la connaissance de leur histoire. En illustrant les obstacles à l'émergence des vérités, l'histoire d'Elie sert de base à un dialogue ouvert avec le lecteur. Complétée par un manuel d'animation pédagogique, la BD sera exploitée dans des séances de dialogue avec des groupes de jeunes. Travail effectué en collaboration avec Impunity Watch, engagée aussi dans la lutte contre l'impunité et pour la restauration d'une justice efficace et indépendante. Le dialogue avec la population burundaise était le principal défi.

- **Rédition 2014 - Publication Rwanda « La justice de proximité au Rwanda : les modes de gestion des conflits fonciers (2007-2009) »**

Cette étude fait le point sur l'accessibilité et la qualité de la justice rendue au Rwanda en matière de résolution des conflits fonciers et propose des recommandations afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité du système judiciaire rwandais au bénéfice des justiciables. L'étude est construite autour du concept analytique de justice de proximité, concept qui se décline en quatre dimensions distinctes, chaque dimension permettant d'apprécier l'accessibilité et la qualité de la justice : la dimension temporelle (les délais de traitement et d'exécution des décisions sont-ils raisonnables ?), la dimension spatiale (la distance que les justiciables parcourent pour bénéficier du système judiciaire est-elle raisonnable ?), la dimension de la conscience (les justiciables comprennent-ils les procédures et les décisions et les lois sont-elles intelligibles ?) et la dimension de la confiance (les procédures et les décisions sont-elles en adéquation avec les attentes des justiciables, et la justice gagne-t-elle sa légitimité dans la pratique quotidienne ?). Disponible sur www.rcn-ong.be.



- **Edition 2014—Publication Rwanda « La justice de proximité au Rwanda : le fonctionnement des comités de conciliateurs (2009-2011) »**

RCN Justice & Démocratie a suivi le fonctionnement des comités de conciliateurs (Abunzi) au Rwanda pendant 18 mois, de 2009 à 2011. Le présent rapport expose les principaux résultats et analyses de ce travail ainsi que les principales recommandations issues de ces observations de terrain visant à améliorer et à renforcer la performance des comités Abunzi.

A ce jour, le Rwanda compte 2150 comités de conciliateurs actifs au niveau des cellules (une par entité) et 416 comités de conciliateurs au niveau des secteurs. Selon la loi, les comités doivent d'abord chercher à jouer le rôle de médiateurs entre les parties en conflit ; lorsque cela n'est pas possible, les conciliateurs doivent prendre une décision qui peut être exécutée si l'une des parties refuse de s'y conformer. Ils visent à fournir aux citoyens un accès à une justice rapide et gratuite et, par conséquent à réduire les cas de litige qui peuvent être soumis aux tribunaux de base. Disponible sur www.rcn-ong.be.

Rapport financier

En 2014, RCN Justice & Démocratie réalise un bénéfice de 47 978EUR. Celui-ci s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- L'assemblée générale avait voté un budget 2014 à l'équilibre en prenant une marge de prudence conséquente sur la prévision des recettes en raison des difficultés vécues en 2013 (insécurité à l'est de la RDC, complications administratives au Rwanda). Finalement, aucune difficulté majeure n'a entravé le déroulement de nos activités en 2014, ce qui a permis de réaliser un volume de dépenses plus important que prévu. Les recettes issues des bailleurs de fonds, liées aux dépenses engagées sur le terrain, ont dès lors été plus importantes que prévu.
- Les dépenses du siège ont été maîtrisées. L'augmentation de celles-ci entre 2014 (314 746EUR) et 2013 (254 375EUR) est liée à la constitution de provision pour litige en justice et inéligibilité de dépenses décidée par le conseil d'administration au moment de la clôture des comptes.
- L'évolution du cours de l'euro a été profitable à l'association cette année. Les écarts de conversion sur l'ensemble des avoirs en devise de l'association au 31/12/2014 ont généré un gain de 30 000EUR que nous ne pouvions prévoir à l'avance.

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE

Compte de résultats analytiques					
CHARGES	2014	2013	PRODUITS	2014	2013
Réalisation des programmes	4.336.020 €	3.445.134 €	Subsides & cofinancement des programmes	4.660.175 €	3.653.541 €
Rwanda	1.528.893 €	1.212.340 €	Rwanda	1.648.142 €	1.305.210 €
Burundi	381.131 €	447.736 €	Burundi	395.807 €	482.224 €
Belgique / Europe	232.756 €	317.534 €	Belgique / Europe	245.991 €	336.445 €
R.D. Congo	2.033.638 €	1.444.610 €	R.D Congo	2.180.294 €	1.521.304 €
Chambres africaines extraordinaires	150.731 €	0 €	Chambres africaines extraordinaires	188.153 €	
Sud Soudan	2.426 €	8.357 €	Sud-Soudan	1.788 €	8.357 €
Explo	6.445 €	14.557 €			0 €
Services généraux (siège)	314.746 €	254.375 €	Autres produits d'exploitation	9.610 €	7.713 €
Charges financières	- 17.881 €	11.150 €	Produits financiers	12.723 €	8.454 €
Charges exceptionnelles	1.645 €	57 €	Produits exceptionnels	0 €	1.091 €
TOTAL CHARGES	4.634.530 €	3.710.716 €	TOTAL PRODUITS	4.682.508 €	3.670.799 €
			RESULTAT	47.978 €	- 39.917 €

Le tableau ci-dessus vous présente l'ensemble des charges et produits de l'association présentés par terrain d'action. Notez que les produits de l'association sont essentiellement constitués par les subsides octroyés par nos bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de nos programmes (98,6% en 2014). En 2014, ceux-ci ont atteint 4 660 175EUR, soit une augmentation de 27,85% par rapport à 2013. L'essentiel de ceux-ci vient du financement de nos activités en République démocratique du Congo et au Rwanda, dont la proportion par rapport aux recettes totales s'élève respectivement à 46,7% et 35,3%.

Rapport financier

BILAN

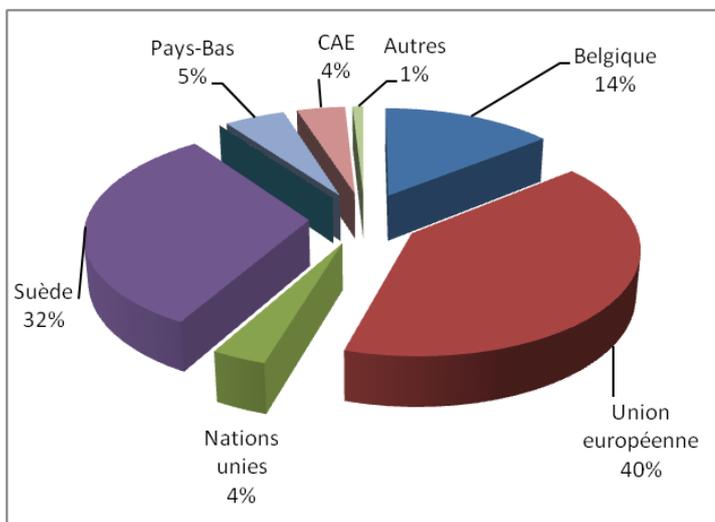
Bilan					
ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
Actifs immobilisés	162.259 €	140.725 €	Fonds social	315.431 €	255.835 €
Immobilisations incorporelles	656 €	1.312 €	Fonds associatifs	20.047 €	20.047 €
Immobilisations corporelles	112.737 €	106.279 €	Fonds affectés	187.299 €	139.322 €
Immobilisations financières	48.865 €	33.134 €	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)		
Actifs circulants	2.628.391 €	1.603.709 €	Subsides en capital	108.084 €	96.466 €
Créances à moins d'un an	668.918 €	222.554 €	Provisions	89.516 €	36.000 €
Placements de trésorerie			Dettes	2.385.703 €	1.452.599 €
Valeurs disponibles	1.867.958 €	1.313.900 €	Dettes à un an au plus	207.306 €	1.450.444 €
Comptes de régularisation	91.515 €	67.256 €	Comptes de régularisation	2.178.397 €	2.154 €
TOTAL ACTIF	2.790.650 €	1.744.434 €	TOTAL PASSIF	2.790.650 €	1.744.434 €

La forte augmentation du total bilantaire entre fin 2013 et fin 2014 s'explique par deux éléments. Premièrement, les créances à moins d'un an ont beaucoup augmenté. Elles représentent les dépenses effectivement réalisées pour la mise en œuvre de nos activités mais non encore remboursées par nos bailleurs à la date d'arrêt des comptes, soit le 31/12/2014. Certains bailleurs (UE, UNWOMEN) nous ont en effet versé des tranches importantes début 2015. Deuxièmement, notre niveau de trésorerie (ou « valeurs disponibles » dans l'actif du bilan) est nettement plus important fin 2014 que fin 2013. Le bailleur belge (DGD) a en effet préfinancé en juillet 2014, 80% de nos trois projets mis en œuvre entre 2014 et 2016. Ceci explique aussi pourquoi nos dettes à court terme dans le passif du bilan sont plus importantes que l'année précédente.

Le conseil d'administration a décidé de transférer le bénéfice de l'année 2014 aux Fonds affectés du bilan en vue de pallier à un éventuel déficit en 2015. A défaut, des projets de fonds comme un audit organisationnel, l'appui à la mise place d'une stratégie de récolte de fonds privés, le développement d'outils de capitalisation, un coaching de la direction ou l'investissement dans un nouveau logiciel comptable pourraient être financés.

Le budget 2015, voté par l'assemblée générale, prévoit un léger déficit de 10 276EUR.

ORIGINE DES FINANCEMENTS DE NOS PROGRAMMES EN 2014



C'est l'Union européenne qui est notre bailleur principal en 2014, suivi par la Suède et le Royaume de Belgique.

Visuels du Bulletin

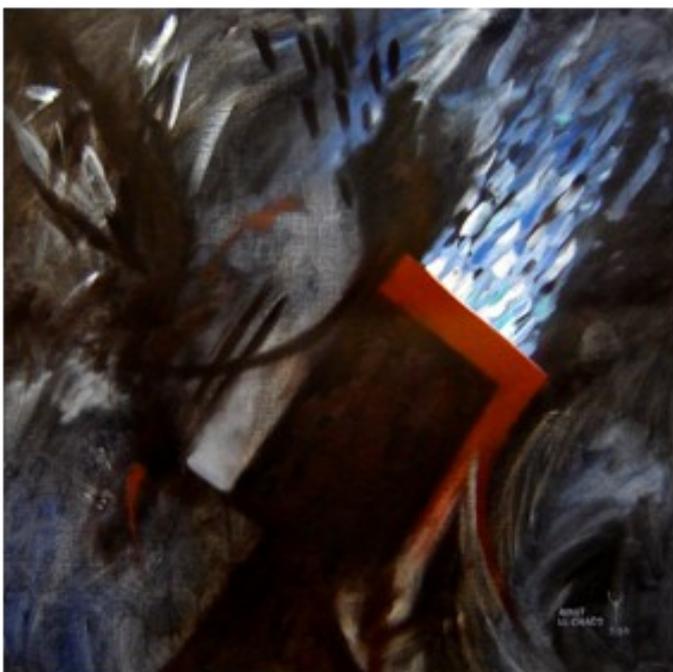
Auroch

(illustrations 1^{ère} et 4^{ème} de couverture)

A PROPOS

Auroch, alias Michel Beckers, a réalisé ces œuvres suite à la perte tragique d'une partie de sa famille au Rwanda le 8 avril 1994.

« Cet événement brutal et douloureux je l'ai vécu comme frère et l'ai exprimé comme peintre. En mars et avril j'ai peint mes sentiments, au jour le jour. Pour me décharger. Sans projet d'exposition. Sorte de journal intime qui suit l'ordre de mes émotions. Sans discours politique ni moralisateur, juste les émotions d'un frère, d'un oncle et d'un peintre face à un pays en détresse ».



« Avant le chaos »

LA SERIE

La série comporte seize tableaux. Six ont été choisis pour ce numéro :

1 – « Avant le chaos », mars 1994, la situation est explosive au Rwanda...

2 – « Effacer », 8 avril 1994, j'exprime le vide que laisse tout décès. Une sorte de pyramide effacée par un coup de blanc.

3 – « Deuil », avril 1994, c'est cassé, rompu, douleur aigüe.

4 – « La violence crie », avril 1994, j'ai hurlé ma colère.

5 – « Au delà des angoisses », avril 1994, il me fallait assumer mon deuil.

6 – « Volonté de vivre », fin avril 1994, tableau de grand for-



« Effacer »

Visuels du Bulletin



« La violence crie »



« Volonté de vivre »

mat très coloré il est comme un souhait adressé au peuple rwandais : « Ensemble reconstruisons la vie, le pays ».

CONTACT

AUROCH

Atelier : Kapucijnendreef 34, 3090 Overijse Belgique

www.auroch.artbook.me

beckers.auroch@telenet.be

(<http://auroch.artbook.me/index.php>)

Partenaires et bailleurs de fonds

PARTENAIRES

BURUNDI

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, le Cabinet du Ministre de la Justice et l'administration judiciaire (Direction Générale et Organisation judiciaire), Magistrature des juridictions supérieures et inférieures, Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Société civile

Albinos Sans Frontières, Association des femmes Juristes (AFJ), Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues (APRODH), Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP), Chaire Unesco, FVS- Amade, Initiatives et Changement International, Radio Isanganiro, Ministry for Peace And Reconciliation under the Cross (MIRAPEC)

RWANDA

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice, Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, Conseil national des Femmes (CNF), Gouvernements locaux (district, secteur, cellule)

Société civile

Arama, Association Nzambazamariya Veneranda, Avega, Hagu-ruka, Imbaraga, Women's network for rural development, RRP+

RDC

Partenaires institutionnels

Le Ministère de la Justice et son administration, Cour d'appel, Tribunaux grande instance, Tribunaux de paix et parquets du Bas Congo et Hautes juridictions de Kinshasa, Principaux partenaires du programme, ils sont impliqués dans les aspects de renforcement de capacité des juridictions et de compétence du personnel judiciaire, L'École de formation et recyclage des personnels judiciaires, Le Service de documentation et d'études, L'Inspectorat général des services judiciaires, Le Ministère de l'Intérieur, Gouvernorat provincial et hiérarchie de la Police nationale congolaise, Administrations communales et services publics de proximité, Ministère de la Défense, Haute cour militaire, Tribunaux militaires et Auditorats de garnison

Société civile

Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise (LDFC), Journalistes en Danger (JED)

Partenaires internationaux

Avocats Sans Frontières, Unité de sensibilisation de la Cour pénale internationale en RDC

EUROPE

Média et structures culturelles

Radio campus, Radio Panik, Théâtre le Rideau, Théâtre de Poche

Organisations non-gouvernementales en Belgique

Amnesty international, Le Centre pour la Prévention des Crimes contre l'Humanité, la Croix-Rouge belge francophone, Pax Christi Wallonie Bruxelles

ONG dans la région des Grands-Lacs

MI-PAREC, Association Modeste et Innocent

BAILLEURS DE FONDS

LES ETATS

Le Royaume de Belgique

Direction Générale de coopération au Développement (DGD) du Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Royaume de Suède

Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)

Le Royaume des Pays-Bas

Ministère des Affaires étrangères et de coopération au développement

La Confédération suisse

Département fédéral des affaires étrangères

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'Union européenne

Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)
Fonds Européen de Développement (FED),
Acteurs non-étatiques et autorités locales (ANE-AL)

Les Nations Unies

Fonds pour l'Égalité des Sexes—UN Women

Structure et équipes

Personnel au siège Bruxelles

Direction

Direction : Martien Schotsmans

Equipe Programmes

Responsable Programme Europe : Hélène Morvan

Chargée pédagogique : Maité Burnotte

Chargée pédagogique et communication NL : Lies Dewallef

Responsable Programme RDC : Florence Liégeois

Responsable Programmes Burundi-Rwanda : Anne-Aël Pohu

Equipe Administration

Finance Logistique

Responsable AFL : Nicolas Casale

Assistante AFL : Patricia Kela

Assistant finance : Stephanie Patrois

Stagiaires & Volontaires

Paul Amédée Humblet

Anne-Sophie Dupont

Audrey Eprincharid

Mervie Likouete

Mélissa Logeais

Michaël Pierson

Anne Reding

Daniele Viviani

Amélie Worobcow

Sur les terrains

République

Démocratique du Congo

Kinshasa

Chef de mission : Gaëlle Vandeputte

Coordinateur AFL : Christelle Leon

Coordinateur de projets : Cynthia Benoist

Katanga

Chef d'antenne : Ouboulè Abalo

Bunia

Chef d'antenne : Laura Padgett

Goma

Chef de projets : Sonia Grabot

Coordinateur AFL : Laurent Palustran

Bukavu

Chef d'antenne : Eric Wynants

Burundi

Chef de mission : Mathilde Boddaert

Coordinateur de Projets Volet Société civile (Demande de justice) :

Loïse Mercier

Coordinateur de Projets Volet Institutions judiciaires (Offre de justice) :

Brian Menelet

Coordinateur AFL : Pauline Chancelée

Rwanda

Chef de mission : Benoit Joannette

Coordinateur de projets : J. Chrysostome Rubagumya

Coordinateur AFL : Jonathan Lea Howarth

Chambres Africaines

Extraordinaires

Chef d'équipe et expert en communication : Franck Petit

Coordinateur des activités et expert en droit pénal international :

Hugo Jombwe Moudiki

Conseil

d'administration

Président

Arnaud d'Oultremont

Administrateurs

Pierre Herbecq, secrétaire

Véronique Lefevere, trésorier

Marie-Louise Sibazuri

Alexandra Vasseur

Jean Bofane



RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention « **Don** »

BIC = SWIFT : GEBABEBB

IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Boulevard Adolphe Max, 13/17 / 1000 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99
Mail : info@rcn-ong.be / Site : www.rcn-ong.be